



## *Le lotissement de l'îlot Mestrezat à Bordeaux (1853-1923)*

Par Sylvain Schoonbaert \*

La proche périphérie de Bordeaux connut un développement spectaculaire dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce développement s'explique par quelques faits essentiels.

L'économie bordelaise fut relancée par un traité national de commerce avec l'Angleterre en 1860, ce qui donna un nouveau souffle à la ville et au port, donc à la construction locale.

En 1865, l'annexion d'une partie des communes périphériques de Bordeaux - Bègles, Talence, Caudéran, Le Bouscat et Cenon-La Bastide -, permit l'extension du territoire urbain, sous des formes bien différentes qu'à Paris dans sa petite banlieue, annexée après 1860.

L'urbanisation qui en découla donna à la proche périphérie de Bordeaux ses caractères particuliers : une banlieue résidentielle, faite de lotissements de maisons individuelles mitoyennes. L'ouverture des boulevards de ceinture engagée dès 1853 et terminée vers 1900 engendra la création de nombreuses voies secondaires et de desserte qui permirent de lotir de vastes emprises : propriétés de plaisance, marécages, aubarèdes, vignes et terrains agricoles pour la plupart, sur le mode de groupements de maisons, échoppes et maisons d'un étage, mitoyennes, implantées à l'alignement, aux architectures, aux statuts sociaux différents, mais qui composent au bout du compte un paysage urbain remarquable par sa continuité.

L'histoire des propriétés des Mestrezat illustre ce processus. Cette riche famille de négociants bordelais lotit une partie de ses terrains et en particulier un îlot à l'architecture urbaine remarquable, situé boulevard du Maréchal-Leclerc, face à la caserne Xaintrailles (fig. 1).

Le domaine de Belles-Isles est à l'origine de ce lotissement : il jouxte ceux de Johnston (Lescure) et Héron. La famille Mestrezat qui le possède vient de Vérone. Son influence à Bordeaux fut assez considérable au XIX<sup>e</sup> siècle. La firme Mestrezat se serait installée dès 1814 dans cette ville pour prendre son essor au Second Empire. On la retrouve dans l'association au commerce du libre-échange bordelais, aux côtés des Samazeuilh, Faure, Léon, Johnston et des frères Pereire <sup>1</sup>.

Le lotissement des Mestrezat participe de l'urbanisation d'une grande partie de la banlieue ouest de Bordeaux. Jusque dans ses moindres détails, de la division à la construction de chaque maison, voire de sa décoration, il révèle un savoir-faire aujourd'hui perdu.

\* Sylvain Schoonbaert, architecte, docteur de l'Institut d'urbanisme de Paris, enseignant chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (Groupe d'étude de la ville régulière), chargé de documentation historique à la Mairie de Bordeaux

<sup>1</sup> Bonin, 1999, 17, 197. Voir Butel, 1991, 332, 368, 384, à propos des relations sociales de cette famille ; voir de Maren, 1989, à propos des chais de ces négociants cours de La Martinique.

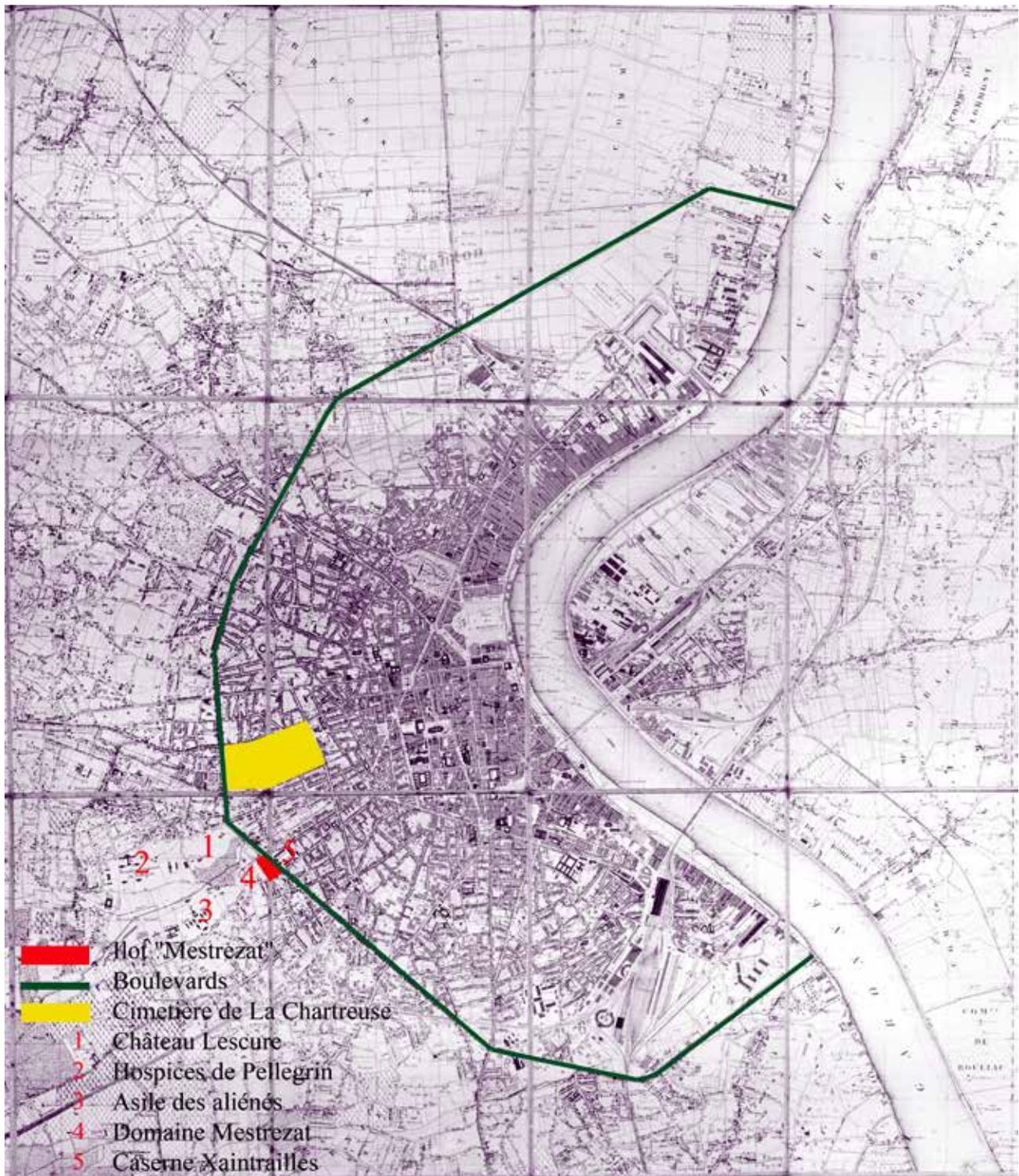


Fig. 1. - Plan de situation de l'îlot Mestrezat près du domaine de Lescure, extrait du Plan de Bordeaux et de sa banlieue levé par Louis Longueville, géomètre municipal, 1907, AMB, XLA.

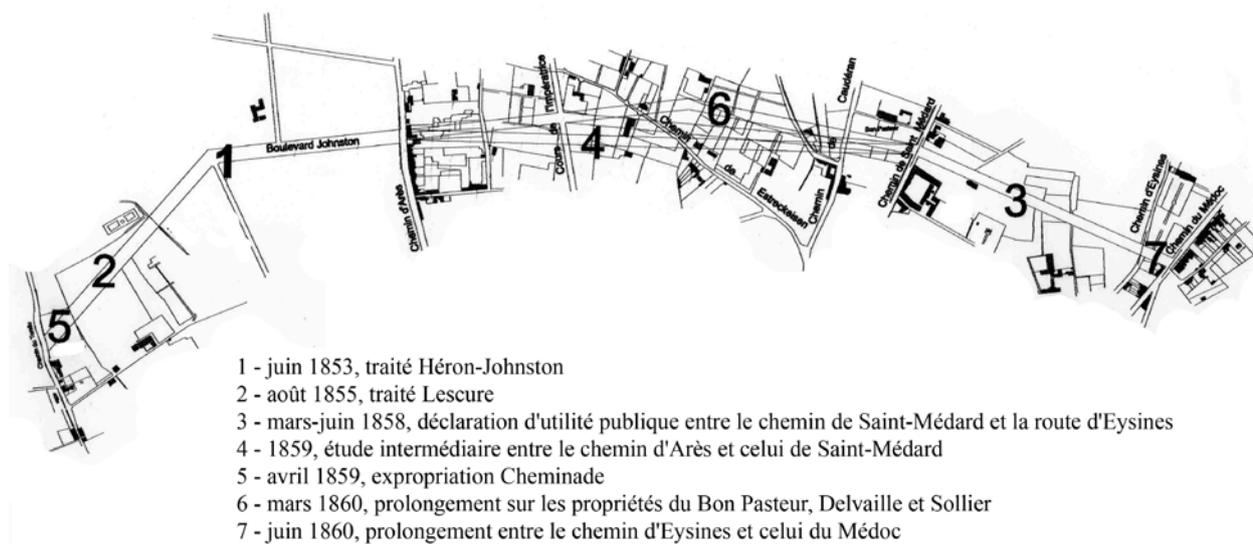


Fig. 2. - Chronologie du percement et du morcellement des boulevards de ceinture à l'ouest de Bordeaux, 1853-1860. D'après ADG 3 O 20 et AMB 62 et 64 O.

## *L'urbanisation d'un grand territoire*

La première partie des boulevards de ceinture créée à l'ouest de Bordeaux dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle fut le boulevard Antoine-Gautier, du nom du premier magistrat de la cité de 1849 à 1860. Cette nouvelle limite urbaine passait sur les terrains Johnston<sup>2</sup>. Son ouverture fut décidée en vertu d'un accord conclu le 6 juin 1853 pour agrandir le cimetière de La Chartreuse<sup>3</sup>. Le négociant Johnston voulut bien céder et morceler son domaine de Lescure, mais, comme il souhaitait être le plus éloigné possible du nouveau cimetière, le boulevard eut 34 m de largeur à cet endroit contre 25 m dans toutes ses autres parties. Ceci augurait une architecture prestigieuse et de qualité.

À l'est de cette voie, un fabricant de cartes à jouer nommé Héron tira partie de cette affaire en cédant une partie de sa propriété pour le prolongement de la rue d'Ornano et la création de la place du Repos, à l'entrée du nouveau cimetière. En août 1855, un autre traité fut passé pour prolonger les boulevards au sud. Ils atteignirent le chemin du Tondu en 1859 après l'expropriation des biens des Cheminade.

L'ouverture des boulevards se déroula toutefois de façon aléatoire. En 1860, cette grande voie de contournement avait pris forme à l'ouest de la ville, après maintes hésitations, notamment entre le chemin d'Arès et celui de Saint-Médard - boulevard de Caudéran -, avec le prolongement de la rue Judaïque, dénommé un temps cours de l'Impératrice (fig. 2).

Les constructions se multiplièrent dès lors, au long et au-delà des nouvelles limites urbaines. Elles s'éparpillaient, écrit Camille Jullian, dans « une sorte de diffusion rayonnante », loin du centre. Les boulevards attiraient « un peuplement de qualité », leurs rives se garnissaient d'hôtels prestigieux<sup>4</sup>.

## *De la campagne à la ville*

L'atlas du géomètre Dominique Béro référencé sur le plan cadastral lors de sa levée entre 1811 et 1832<sup>5</sup> montre le domaine Johnston tel qu'il était bâti avant que ce négociant n'en devint propriétaire : un vaste parc accompagnait le château Lescure (fig. 3). Sur ce plan, un parterre régulier à la française et une pièce d'eau marquaient le paysage : ce motif disparut lors de la construction du stade Lescure et du lotissement de ce grand domaine dans l'Entre-deux-guerres. Les esteyes du Peugue et de la Devèze et leurs nombreuses ramifications parcouraient un territoire marécageux, aux allures d'une jalle, au sud-ouest du cimetière de La Chartreuse. La partie nord-est du domaine de Lescure, où se trouvaient l'habitation et ses dépendances, était située sur un sol moins humide. Ce domaine faisait vraisemblablement partie d'un autre plus vaste, gigantesque même, de

2 Bonin, 1999, 139-140.

3 A.M.Bx, 12 D 34, séance du conseil municipal du 6 juin 1853.

4 Jullian, 1895, 758.

5 Schoonbaert, 2003.

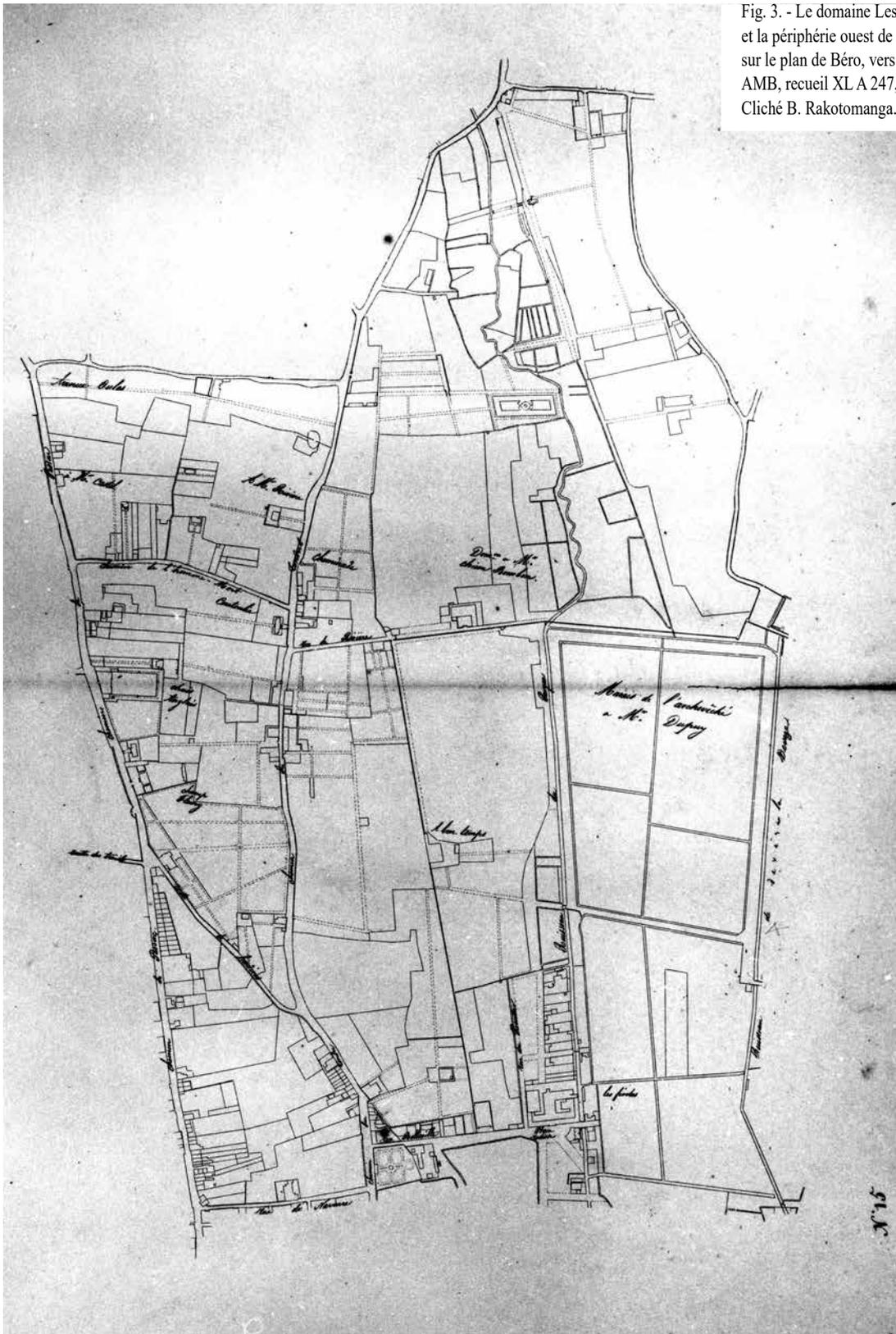


Fig. 3. - Le domaine Lescure et la périphérie ouest de Bordeaux sur le plan de Béro, vers 1830. AMB, recueil XL A 247, planche 15. Cliché B. Rakotomanga.

plusieurs centaines d'hectares, typique des grandes auréoles de propriété foncière, bourgeoise et citadine, de la banlieue de Bordeaux <sup>6</sup>. Il était entouré de propriétés plus modestes, mais néanmoins importantes, comme le domaine à « Monsieur Chicon Bourbon », la propriété des Cheminade, à proximité des marais de l'Archevêché, appartenant à un certain Dupuy, ou encore les lieux-dits « A bon temps », « Champ Fleury », évoquant les plaisirs de la villégiature dans la proche périphérie de Bordeaux.

À proximité de la ville, près de la place Rodesse à peine formée au devant de la manufacture des Tabacs (1825) <sup>7</sup>, un paysage campagnard et manufacturier s'étendait jusqu'aux futurs boulevards : des « Chais anglais » se mêlaient à des domaines de plaisance. Au long des traverses et des voies rayonnantes de la cité, rues du Tondu et de Pessac, l'urbanisation n'avait guère dépassé les limites de la ville proche : quelques maisons seulement étaient bâties aux carrefours de ces voies avec les chemins qui parcouraient la campagne.

La qualité topographique du plan de Bérou permet d'interpréter le paysage et de s'en faire une idée assez précise, bien qu'il ne mentionne pas les limites des domaines morcelés et urbanisés par la suite. Le réseau hydrographique montre que la partie nord de ce grand territoire était beaucoup plus humide que sa partie sud. La campagne bordelaise était d'abord structurée par ses chemins ruraux au sud tandis que quelques rues droites et alignées s'amorçaient à l'approche de la ville : place Rodesse, rue Belleville. De nombreux chemins publics sinueux étaient prolongés par des chemins privés qui ceignaient et divisaient les propriétés de plaisance, reprenant des motifs de parcs à la française, organisés parfois autour de ronds-points et de pattes d'oie. La structuration classique de ce territoire, qui n'est pas sans rappeler, à de notables différences d'échelle près, celle de la campagne parisienne du Grand Siècle, était aussi caractérisée, à la fin de la Restauration, par les activités manufacturières et le logement populaire. Ainsi, les « Chais anglais » et la manufacture des Tabacs occupaient de leurs grands bâtiments de vastes parcelles. De petits lotissements d'échoppes ou de modestes habitations isolées accompagnaient ces grands domaines (fig. 4).

L'urbanisation au XIX<sup>e</sup> siècle n'eut de cesse de contrarier cette structure paysagère en reprenant, certes, de nombreux tracés préexistants, mais en imposant surtout un réseau de rues rayonnantes, rectilignes et particulièrement longues dans toute cette périphérie. Le maillage des principales rues créées alors, d'est en ouest, et celui des boulevards, du nord au sud, généra des îlots aux formes régulières, homogènes et comparables, en prolongement d'anciens chemins privés intégrés à la voie publique, ou bien à l'occasion de travaux d'assainissement des esteys et des ruisseaux, canalisés sous de nouvelles voies (fig. 5).

## ***Un lotissement qui en masque un autre : le domaine Lescure***

Nathaniel Johnston III (1804-1870) descend d'une famille de négociants installée à Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle ; il possédait le domaine Lescure, rue du Tondu, où il vivait avec sa femme Charlotte Scott, dès 1861. La maisonnée ne comptait alors pas moins de neuf membres, servis par quinze domestiques. Directeur de la maison de négoce familiale, Johnston était aussi membre de la Chambre de commerce de Bordeaux, conseiller général de 1852 à 1860, président et actionnaire de la Compagnie des chemins de fer de La Teste et administrateur de la Compagnie du Midi des frères Pereire.

La dernière opération d'envergure remarquable du quartier, tant au point de vue urbain qu'architectural, fut le lotissement de ce domaine de Lescure, en limite de la propriété des Mestrezat. L'intention de le diviser fut adressée à la Ville de Bordeaux dès 1911 par le vice-président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de la Ville de Paris, Renaud, qui l'avait alors acquis. Plusieurs obstacles s'opposèrent à une prompt réalisation de ce projet. L'assainissement des esteys du Peugue et du Johnston, à la charge du propriétaire, posait des problèmes de raccordement et d'orientation des rues nouvelles. Sans ces canalisations, les terrains ne pouvaient être rentabilisés. Renaud escomptait une participation de la Ville aux frais de ces travaux, ce à quoi s'opposait fermement le service municipal <sup>8</sup>. De plus, le raccordement des voies nouvelles entre elles n'allait pas de soi : barrière d'Ornano, la Ville fut obligée de réaménager le carrefour et de déplacer son mobilier urbain afin que l'avenue du Parc Lescure y débouchât correctement.

Le Peugue marquait, en 1911, à l'aval du chemin du Tondu et du boulevard, la limite séparative entre les terrains Lescure et ceux des consorts Mestrezat. Renaud, devenu président de la Société immobilière du Parc Lescure en 1913, souhaitait encore que la Ville prît à sa charge ses travaux d'assainissement, ce que cette dernière refusait toujours <sup>9</sup>. Les aménagements ne furent réalisés qu'à partir de 1914 <sup>10</sup> ; il est vraisemblable que la Grande Guerre arrêta cette opération si représentative de l'Art décoratif à Bordeaux.

6 Pontet, 1996.

7 Coustet, Saboya, 1999, 75-77.

8 A.M.Bx, 527 O 1, rapport de l'ingénieur de la voirie, 24 novembre 1911.

9 A.M.Bx, 527 O 1, deuxième demande de Renaud à la Ville, 27 août 1913.

10 A.M.Bx, 527 O 2, plans d'aménagement du carrefour des rues Frantz Despagnet à la barrière d'Ornano, 1914.



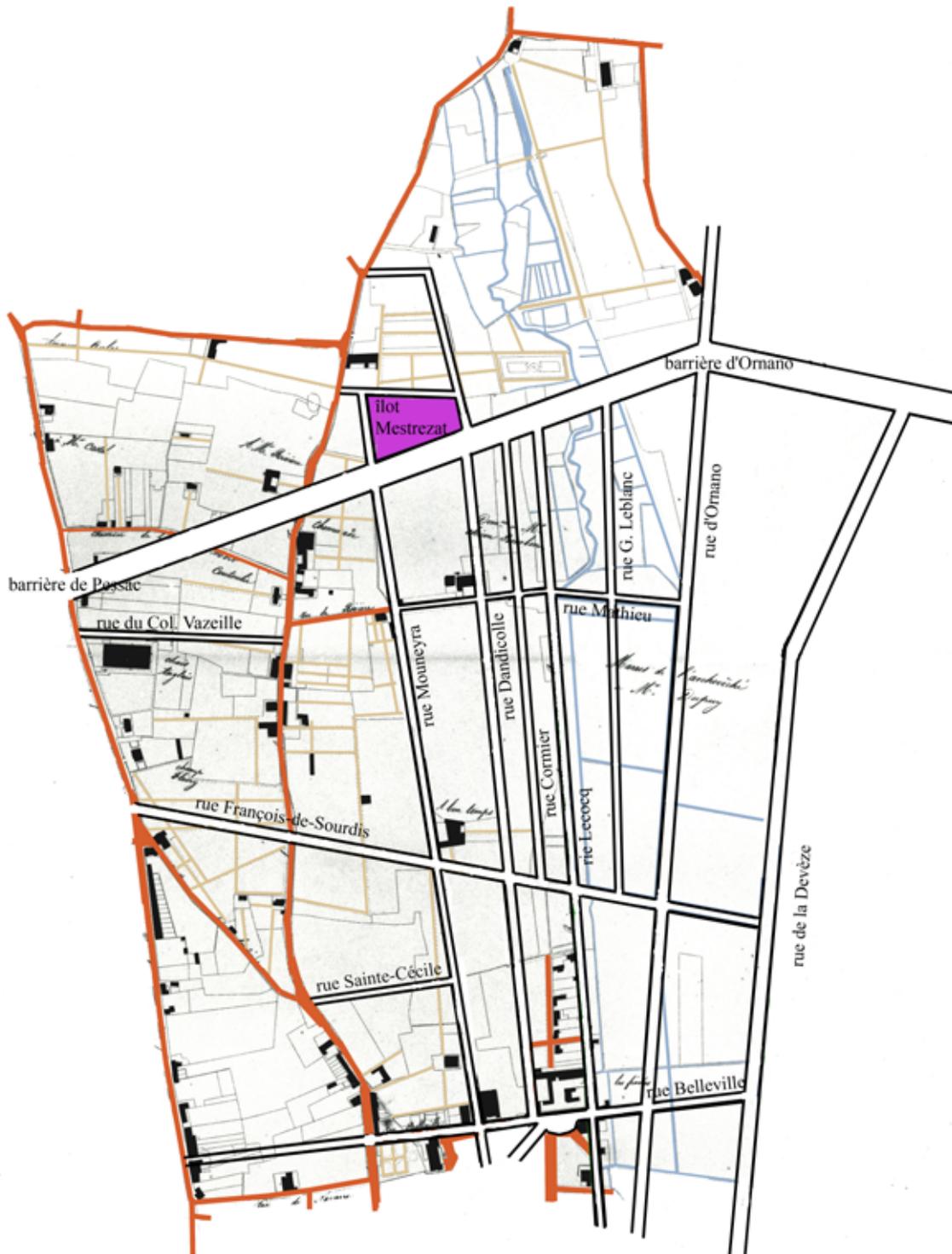


Fig. 5. - Urbanisation des quartiers compris entre les rues d'Ornano et de Passac, les rues Belleville et le boulevard, dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Ce dessin montre comment, d'après le plan précédent, les principales rues nouvelles et régulières s'imposent sur le territoire rural de la banlieue bordelaise.



Fig. 6. - L'îlot Mestrezat et les projets de rues nouvelles vers 1910. Plan cadastral de la section Saint-Augustin, A.M.Bx, 3<sup>e</sup> feuille, 1882. Les projets de voies nouvelles et les constructions ont été tracés ultérieurement.

Le lotissement du domaine des Mestrezat eut lieu avant cette vaste opération d'urbanisme si marquante dans ce quartier, à son contact immédiat entre la place du Capeyraud, la rue Mestrezat et la rue Auguin.

Une planche cadastrale de Bordeaux à Saint-Augustin datée 1882 montre le lotissement Lescure, celui des rues Mestrezat et Belles-Isles, la caserne Boudet et même un projet de stade municipal sur ce plan mis à jour plus de trente ans après (fig. 6).

Le lotissement des Mestrezat fut une opération qui n'eut pas l'ampleur du lotissement Lescure. Mais ni le montage financier de cette affaire - de famille avant tout -, ni la qualité de son architecture n'ont à envier au lotissement qu'il voisine. Cette opération ordinaire s'inscrit en creux dans le développement du tissu urbain de ce quartier.

### *Du domaine à l'îlot et la parcelle*

James Mestrezat (1858-1925) fut premier adjoint au maire de Bordeaux et juge au tribunal de commerce. Le père de James, Raymond Paul Mestrezat, avait acquis le domaine de Belles-Isles de Jeanne Marie Félicia Mathieu, épouse de Jean Aristide Adolphe Lescure, sur une portion de l'ancien domaine du Livran, en 1862, trois ans avant l'annexion d'une partie des territoires périphériques de Bordeaux et donc près de dix ans après le percement du boulevard Antoine-Gautier. D'une surface de 7 000 m<sup>2</sup> en façade sur le boulevard, pour un linéaire de près de 190 m, ce terrain ne constituait qu'une petite partie des 65 300 m<sup>2</sup> formant le domaine primitif. Ce dernier avait été composé de terrains adjacents acquis par Mestrezat père. Des achats furent en effet contractés par ce dernier à Nathaniel Johnston, aux Cheminade et aux Hospices civils de Bordeaux.

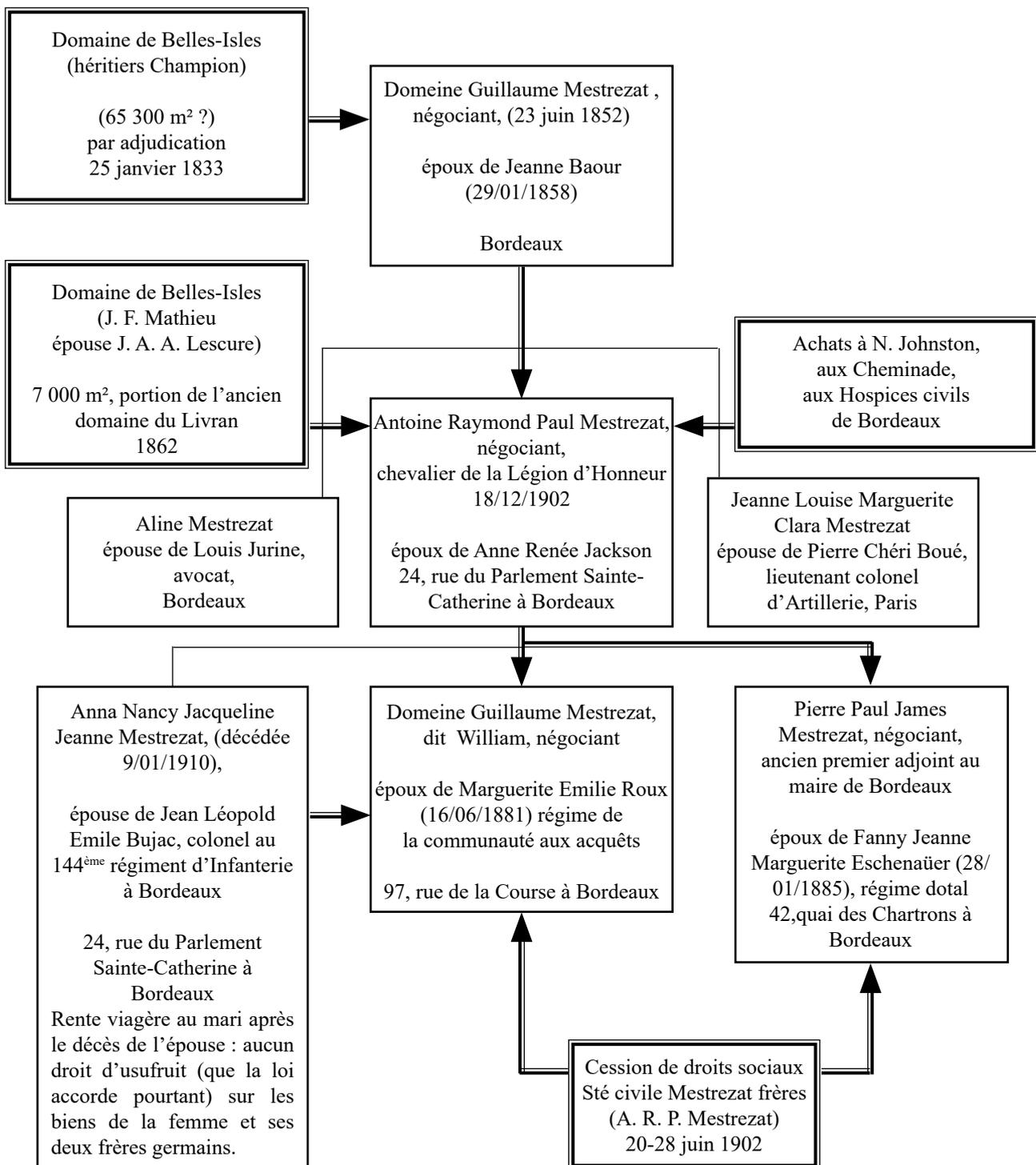


Fig. 7. - Constitution du domaine de Belles-Isles, sa transmission et sa division dans la famille Mestrezat (1833-1902). Minutes de Maître Fulchi (ADG) et archives privées.

### **La transmission de la propriété Mestrezat : les stratégies familiales de son morcellement**

Des précisions sur les origines de propriété du domaine de Belles-Isles sont données par un acte de vente de 1919. Les frères Mestrezat ont recueilli conjointement un lot de terrains considérable avec leur sœur (épouse Bujac), de la succession de leur père décédé le 18 décembre 1902. Le père avait acquis Belles-Isles (ou Beleisle) au terme d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Grangeneuve le 11 mars 1858. Ce dernier l'avait en partage avec Aline Mestrezat (sa sœur), épouse de Louis Jurine, avocat à Bordeaux, et Jeanne Louise Marguerite Clara Mestrezat (son autre sœur), mariée à un lieutenant colonel d'Artillerie, Pierre Chéri Boué, demeurant à Paris. À la génération précédente, le domaine appartenait en propre aux époux Domeine Guillaume Mestrezat, négociant (grand-père des enfants Pierre Paul et d'un autre prénomné Domeine, dit William), et Jeanne Baour, issue d'une fort célèbre famille de négociants, respectivement décédés les 23 juin 1852 et 29 janvier 1858. Le grand-père Mestrezat s'était rendu adjudicataire de ce bien qui appartenait aux héritiers Champion selon un jugement rendu au tribunal civil de Bordeaux le 25 janvier 1833.

En s'appuyant sur ces actes, il est possible d'appréhender la composition puis le transfert du domaine de Belles-Isles sur trois générations (fig. 7). On se rend compte alors que l'acquisition des terrains est une affaire de famille(s) et surtout une affaire d'hommes puisque les transmissions s'effectuent entre grand-père, père et frères. Chacun ajoute puis vend une partie du patrimoine familial. L'héritage par les femmes est cependant loin d'être négligeable puisque lorsqu'elles décèdent après leur mari, elles assurent la transmission des biens aux enfants par lien direct : c'est le cas de Jeanne née Baour, morte en 1858, tandis que son mari décède en 1852. Les femmes transmettent aussi à la branche directe leurs droits de succession : le décès de Jeanne Mestrezat qui donne procuration en 1903 puis cède sa part d'héritage à ses frères, à son décès en 1910, contre une dot à son mari, en est exemplaire.

La composition socioprofessionnelle de la famille et de ses alliances est également remarquable. Tandis que la puissance économique de la branche masculine se fonde sur l'activité négociante et s'orne de distinctions, notamment la Légion d'Honneur, elle occupe aussi des responsabilités publiques et éditaires dans les premières institutions locales : chambre de commerce, conseil général, mairie, compagnies de chemin de fer. Les femmes et les filles de la famille - sans profession -, sont quant à elles mariées à des négociants ou à des hommes qui exercent des métiers représentatifs de la bourgeoisie du XIX<sup>e</sup> siècle : un avocat et deux officiers supérieurs.

Le vaste patrimoine foncier accumulé par la famille fut pris en main immédiatement par les enfants Mestrezat, avant même la mort de Raymond Paul, en décembre 1902. Le 20 juin 1902, les actes notariés révèlent une cession de droits sociaux d'Antoine Mestrezat à ses fils Pierre-Paul James et Domeine Guillaume William. Une société au nom collectif est créée le 28 juin la même année par les deux frères. L'année suivante, le 9 juin, Anne Bujac née Mestrezat donne procuration et partage à Pierre et William. Ces héritiers furent les principaux acteurs du morcellement de la propriété et du lotissement des rues Belles-Isles, Mestrezat et Cheminade, tandis qu'Anne Nancy Jacqueline Jane, épouse Bujac, décéda en 1910. Un an après la mort de leur père, les garçons débutèrent leur action de valorisation foncière. L'îlot central de cette opération se trouvait pris entre la caserne Boudet et celle de Xaintrailles <sup>11</sup>. Il offrait des terrains à bâtir bien situés et bien surveillés, exclusivement réservés à des constructions privées.

### **Lotir pour construire**

Le lotissement de l'îlot passa d'abord par l'incorporation des rues dans le domaine public. Le 30 mars 1903, les rues Cheminade, Belles-Isles et Mestrezat furent intégrées à la voie publique par délibération du conseil municipal, sous réserve qu'elles satisfassent aux dispositions de l'article 183 du règlement de voirie du 6 septembre 1880, comme toutes les rues, d'abord privées <sup>12</sup>. Selon une idée assez répandue chez les habitants des villes, la banlieue « assommante par le tapage de ses guinguettes <sup>13</sup> » n'avait pas besoin de la présence néfaste de tels établissements, il fut par conséquent interdit d'installer un bar ou un débit de boisson dans les parcelles de l'îlot Mestrezat. Le 15 juillet 1903, un acte de procuration en faveur de Pierre-Paul et Domeine Guillaume autorisa les héritiers à administrer et vendre en totalité ou en partie les immeubles et propriétés dont ils avaient la gérance. Le 26 septembre, les frères réitérèrent leur demande de classement des voies publiques et elle fut effective le 16 décembre. Les ventes pouvaient donc avoir lieu en toute sérénité et les premières maisons se construire. Dans les faits, les premières demandes d'alignement furent déposées en avril 1903 <sup>14</sup>, quelques mois avant l'autorisation officielle qui n'était pas de pure forme, mais n'empêchait pas les propriétaires ou leurs ayant droits d'anticiper sur leur opération de vente et de lotissement.

<sup>11</sup> Sur ces casernes, voir Guenet, 1994.

<sup>12</sup> A.M.Bx, plans d'alignement, quartier XVI, section B.

<sup>13</sup> Flaubert, [1992], 3.

<sup>14</sup> A.M.Bx, 74 O 32, arrêtés d'alignement, 6 avril 1903 - 23 février 1905.

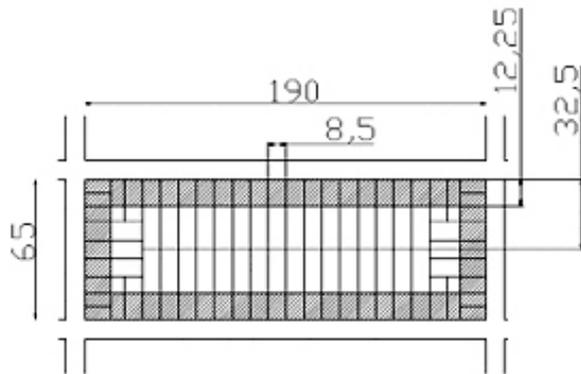
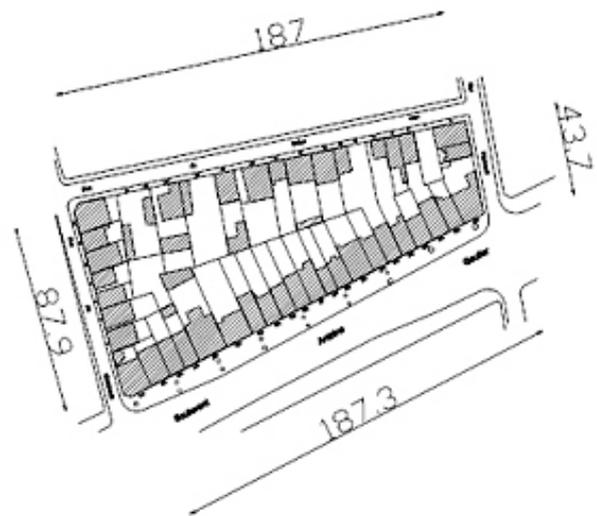


Fig. 8. - Dimensions moyennes d'un îlot jardin et de l'îlot Mestrezat : les îlots de la banlieue bordelaise s'adaptent aux gabarits des voies, à l'orientation des parcelles et aux surfaces des terrains disponibles.



### *L'économie de la division parcellaire*

L'observation rapide de quelques îlots de la banlieue de Bordeaux constituée au XIX<sup>e</sup> siècle montre que les plus réguliers ont des dimensions moyennes de 65 m en largeur et 190 m en longueur, pour une surface de 12 350 m<sup>2</sup>. Les dimensions des parcelles sont de 8,5 m sur 25 à 30 m soit entre 210 et 250 m<sup>2</sup> et l'on en compte 57 en moyenne. La profondeur moyenne de la bande bâtie à l'alignement de la rue est d'un peu plus de 12 m. Dans 70 % des cas, les maisons de ces îlots présentent un étage, 25 % sont des constructions de rez-de-chaussée, et 5 % de deux étages. Les pans coupés sont nombreux aux angles, où les parcelles sont plus petites que celles qui courent dans le sens de la longueur des rues rayonnantes ou transversales. Ce sont en effet des emplacements stratégiques, où souvent le terrain vaut plus cher et où des commerces peuvent s'installer. Cependant ce n'est pas une règle absolue et ces petites parcelles d'angle sont aussi loin d'être les plus hautes : la valeur commerciale et la fréquentation de ces emplacements prend souvent le pas sur le logement et suffit à rentabiliser ces terrains sans surmonter les rez-de-chaussée d'étages d'appartements.

L'îlot Mestrezat se démarque des îlots réguliers de la banlieue bordelaise car sa face principale, orientée à l'est, donne sur le boulevard, où les maisons et les parcelles se resserrent tandis qu'à l'arrière le tissu bâti se détend et se délite. Les parcelles d'angle ne sont pas ici aussi petites que dans d'autres îlots du même genre et d'ailleurs elles ne sont pas conçues pour accueillir des commerces. Il reste néanmoins des constantes : les largeurs et les profondeurs des parcelles, le découpage régulier en longueur et plus serré en tête de l'îlot demeurent, ainsi que des largeurs de parcelles moyennes qui correspondent

bien à des fonctions résidentielles. La construction sur les rives de cet îlot est hiérarchisée par les voies qui le bordent, ainsi que ses dimensions. Cet îlot est aussi typiquement un grand jardin, composé de petits jardins privés, réunis au cœur de cette forme urbaine. Exceptionnellement, quelques parcelles traversantes du boulevard à la rue de Belles-Isles rompent la régularité du découpage de l'îlot (fig. 8).

### *Les ventes et la répartition des marchés*

La première vente eut lieu les 11 et 12 octobre 1903, la fratrie céda à Matthieu Mahé et son épouse des terrains d'une valeur de plus de 12 000 f. Les ventes se multiplièrent en 1904 et 1905 <sup>15</sup> (fig. 9-10).

15 A.D.Gir, 3 E 31 96, minutes de Me Fulchi. Par acte du 5-30 juillet 1904 à Jean Aniedel Laffargue pour un terrain de 5 000 f., à Jean-Sébastien (dit Gaston) Adoue (architecte) au numéro 213 du boulevard les 9-12 juillet 1904 pour une somme de 4 617 f., un terrain à Marie Madeleine Blondeau les 4-5 janvier 1905 pour 4 200 f., le 24 mars une vente d'immeuble d'une valeur de 6 895 f. à terme à Henri Gontran Pinel (entrepreneur), au numéro 249, et au même, le même jour, deux autres ventes d'immeubles de 6 000 et 4 000 f. le 28 avril 1905. Les Mestrezat vendent un immeuble au 4 de la rue Cheminade à Marcel Joseph Laurent Lecante pour 9 075 f. Émile Leconte acquiert un terrain dans cette même rue les 28-29 avril pour la somme de 2 750 f. Les 15-16 mai 1905, Raymond Auguste Peynaud acquiert un terrain au 245 sur le boulevard pour 6 060 f. en plusieurs quittances. Au 7 juin 1905, un dénommé Pierre Nelson Labole est acheteur du numéro 253 pour 5 081 f. Pierre Célestin Dulon achète un terrain pour 4 000 f., rue de Cheminade, les 7-11 juillet. Le 6 novembre, Alfred Lescourmères prend le 203 boulevard Antoine-Gautier pour 3 300 f. Le 30 décembre enfin, les époux Morlaës achètent un terrain rue Mestrezat pour 2 423 f. avec quittance.

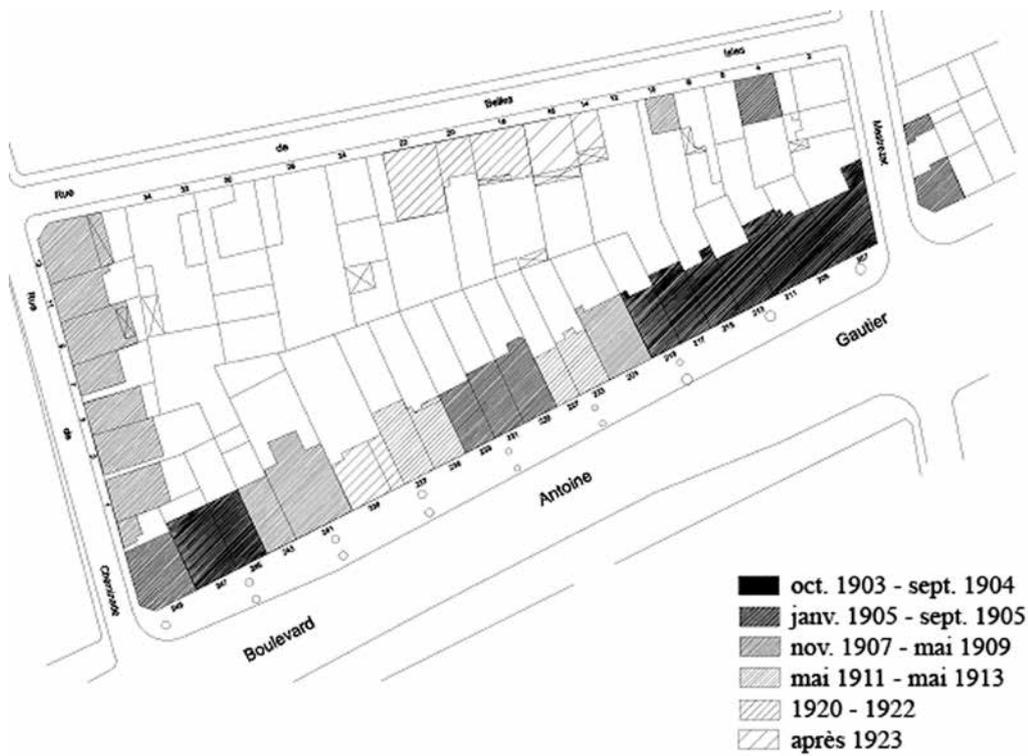


Fig. 9. - Chronologie de la construction de l'îlot Mestrezat (1903-1923). Fond de plan cadastral contemporain, d'après les registres d'autorisations de voirie, AMB, 74 et 75 O.

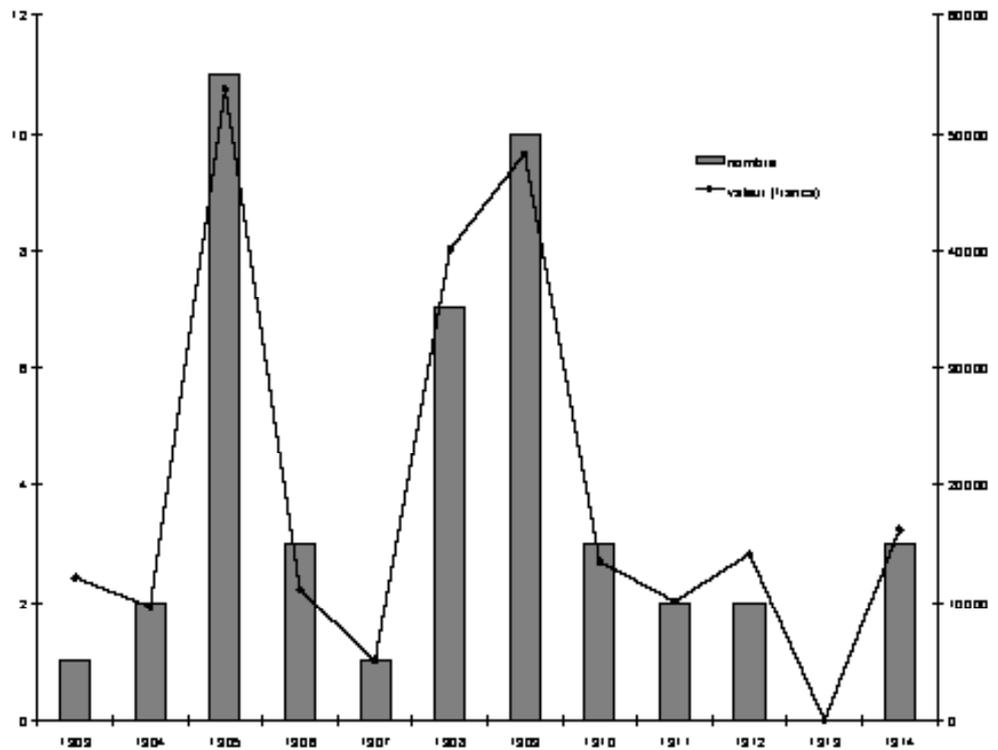


Fig. 10. - Mouvement de construction de l'îlot Mestrezat, en nombre et valeur des transactions de terrains, 1903-1914. ADG, minutes de Me Fluchi et archives privées.

L'année 1905 marque la fin de cette première époque de constructions et de ventes. Des maisons étaient déjà élevées en façade du boulevard : les autorisations de voirie ne montrent pas moins de onze édifices, maisons bâties entre juin 1904 et février 1905 par les mêmes architectes, Gaston Adoue associé avec L. Lataste, et souvent le même entrepreneur : Pinçon. L'angle de la rue Mestrezat et du boulevard se construisit en premier, jusqu'au n° 219, de juin à juillet 1904. Un temps d'arrêt fut marqué ensuite, cependant une demande fut enregistrée en septembre de la même année, au 245. Puis, les demandes réapparurent, aux 229-231, et au 249, à l'angle de la rue Cheminade, en février 1905. Les travaux arrêtés vraisemblablement pendant l'hiver 1904 reprirent en mars 1905. Sachant qu'il fallait au maximum un mois pour obtenir une autorisation d'alignement valable un an, ces dates ne sont donc pas précisément (au mois ou à l'année près) celles des constructions et des travaux engagés d'octobre 1903 à septembre 1906.

Le 19 janvier 1906, Louis Moncassin acheta aux Mestrezat un terrain provisoirement numéroté au 219 du boulevard pour la somme de 4 322 f. Le 27 janvier, Édouard Blanda prit le 209 pour la même somme exactement. Le 17 mars, Pierre Lalanne acheta un terrain rue Mestrezat pour 2 441 f.

Une seule vente fut enregistrée en 1907, les 6-8 mai, à Grégoire Dominique, pour un terrain situé chemin du Tondu, 5 000 f. En 1908 on note trois ventes : à Jules Charles Lépine (le 4 mai), 6 558 f. ; à Albert Sourbet (le lendemain), un terrain à 4 271 f. ; à Jean-François Moulin, un autre terrain de 5 478 f. (le 3 septembre).

La première phase de lotissement qui court sur trois années en deux temps forts (octobre 1903 - septembre 1904 et janvier 1905 - septembre 1906), indique une tentative de valorisation de l'ensemble de cet îlot par le contrôle d'emplacements stratégiques sur le boulevard, confié aux mêmes hommes, aux angles et au milieu de la rive principale de cette voie.

Une deuxième phase de vente et de construction de l'îlot débute en 1908, sur les parcelles où Adoue et Pinçon ne sont pas intervenus jusqu'alors, parmi quatre contrats de vente passés en 1908 devant le notaire familial, Me Fulchi<sup>16</sup>.

Un seul de ces terrains se situe sur le boulevard, dans l'îlot concerné, c'est le n° 233. Trois autres ventes sont des morcellements éloignés de la propriété originelle. Elles concernent des terrains nus, et se font à peu près au même prix. Les emplacements sur le boulevard, entre des maisons déjà bâties, sont significativement au-dessus des moyennes des prix du sol à cette époque. Trente francs par mètre carré n'est pas une somme élevée comparée aux prix des emplacements du centre ville, qui avoisinent les 150-250 francs, et peuvent grimper bien au-delà (à 300 voire 500 francs). Cependant, 30 f/m<sup>2</sup> est un prix

important, lorsque l'on sait que les terrains se négociaient, au commencement du percement du boulevard, c'est-à-dire en 1850-1860, au prix agricole d'un franc par mètre carré, tandis qu'ils atteignirent rapidement, vers 1900, 25 à 90 f/m<sup>2</sup>, selon les emplacements<sup>17</sup>.

1909 est une année faste : dix ventes ont lieu. En 1910, il y en a trois ; l'année suivante, deux, ainsi qu'en 1912. En 1914, une vente et deux dépôts de vente sont enregistrés<sup>18</sup>. La grande Guerre interrompt les transactions qui reprennent dès 1919.

16 Minutes de Me Fulchi, archives privées, signification d'huissier sur la requête de quatre acheteurs de lots de terrains, 30 octobre 1908.

Les 17 et 23 mars 1908, une vente aux époux Courcy (le mari est un industriel), d'un terrain sans numéro sur le boulevard, d'une superficie de 373 m<sup>2</sup> 15 dm<sup>2</sup>, confrontant de l'est au boulevard sur 13 m, du nord au ruisseau du Peugue et des autres côtés aux Mestrezat, moyennant un prix de 7 463 francs (20 f/m<sup>2</sup>).

Le 4 mai 1908, une vente à Jules Charles Lépine (industriel aussi) et son épouse, demeurant à Turin, d'un terrain situé n° 233, sur le boulevard, d'une superficie de 281 m<sup>2</sup> 61 dm<sup>2</sup>, confrontant de l'est nord-est au boulevard sur 7 m, de chaque côté des maisons déjà établies sur les lignes séparatives, du côté nord aux vendeurs sur une longueur de 30.76 m, au sud aux mêmes sur une longueur de 31.70 m, moyennant le prix de 6 558.30 francs payé comptant, 30 ou 23 f/m<sup>2</sup>, avec peut-être un sous-seing de 1 800 francs environ.

Le 15 mai 1908, une vente à Sourbet d'un terrain, rue de Cheminade, n° 3, d'une superficie de 213 m<sup>2</sup> 55 dm<sup>2</sup> confrontant au sud-est à la rue Cheminade sur 9.5 m, de l'est nord-est à Peygnaud et des deux autres côtés aux vendeurs, moyennant le prix de 4 271 francs payés comptant (20 f/m<sup>2</sup>).

Le 3 septembre 1908, une vente à M. Moulin d'un terrain situé chemin du Tondu, n° 7, d'une superficie de 219 m<sup>2</sup> 12 dm<sup>2</sup> pour 5 478 francs payés comptant (25 f/m<sup>2</sup>).

17 Pour des indications sur le prix des sols bordelais où les situations sont très variables, voir Camelle, 1902, 7-8. Notons que de 1 f/m<sup>2</sup>, référence pour les terrains agricoles et périphériques dans les années 1850, le prix des terrains a considérablement augmenté avec l'ouverture des boulevards. La variation du prix des terrains est de type logarithmique : voir Schoonbaert, 2004, I, 371-376.

18 A.D.Gir, 3 E 31 96, minutes de Me Fulchi. 1909 : 14 janvier, Jean Louis Tisseran, terrain, 2 975 f. ; 1<sup>er</sup> avril, Gaston Lavergue, terrain, 8 500 f. ; 11-14 mai, Jean Martin Juncats, terrain, 2 764 f. ; 29 juin, Auguste Touraille (entrepreneur), terrain, 7 368 f. ; 2 juillet, Joseph Miguël, terrain, 4 000 f. ; 16 juillet, Jean-Louis Lecot, terrain, somme inconnue ; 21-26 juillet, Jacques Henri Blanc, terrain, 2 500 f. ; 2 août, Pierre Lalanne, terrain, somme inconnue ; 19 août, Eugène Emié, terrain, 3 100 f. ; 15 août, Jean-Baptiste Glédine, terrain, 7 000 f.

Les ventes s'arrêtent et reprennent en 1910 : 19 février, Auguste Touraille (entrepreneur), terrains, 1 440 f. ; 21-27 février, Louis Pépériot (entrepreneur), terrains, 10 064 f. ; 23-30 juillet, Benjamin Lafon, terrains, 2 000 f. En 1911 : le 22 février, Yvonne Bernard, terrain, 5 000 f. ; le 2 mai, Camille Cancel et Marie Labrousche, terrain, 5 102 f. En 1912 : 4 janvier, Jean Georges Capetter, terrain, 6 245 f. ; 16 décembre, Marie Hélène Germaine de Quinsac, terrain au 235 du boulevard, 7 889 f. En 1914 : vente à Alexandre Pinçon (entrepreneur), le 29 mai, terrain, 6 397 f. ; dépôts de vente, le 21 juin, à Cardé, terrain, somme inconnue et le 29 juin, à Lafitte pour 4 843 f.

### *Les chantiers de Adoue et Lataste*

On connaît peu de choses de l'architecte Jean-Sébastien, dit Gaston, Adoue, figure emblématique de cette opération. Il avait acquis une notoriété certaine dans les années 1900. On en trouve l'éloge dans un bulletin local : *L'Architecture du Sud-Ouest*. Cette revue éditée dès 1893 à l'initiative de la Société des architectes de Bordeaux disparut en 1907. Elle témoigne de la vivacité de la réflexion sur l'architecture locale à cette époque.

Adoue est considéré comme un maître d'œuvre fiable et sérieux et sa réputation n'est plus à faire vers 1900. Il semble avoir eu de nombreux contacts avec les architectes parisiens et son langage architectural était influencé par les grandes figures de la maîtrise d'œuvre de son époque : Gaudí, Horta, Hoffmann, Bonnier, Guimard...

Bien que caractérisée par des langages décoratifs très marqués et individualisés, la dimension urbaine des constructions de ces architectes ne peut être négligée : tout en exprimant de fortes personnalités, ces concepteurs ont toujours porté beaucoup de soin à l'inscription de leurs bâtiments dans les lieux et les contextes où ils intervenaient.

Adoue et Lataste sont les auteurs de nombre des maisons de l'îlot Mestrezat, sur le boulevard principalement : l'immeuble Pinçon, au 207-209, l'immeuble Lafitte au 211, celui d'Adoue au 213, la maison Moncassin au 215, celle de Journau et Médard au 217, une autre au 219. Cette série d'immeuble est continue de l'angle de la rue Mestrezat au numéro 219. Les interventions de ces architectes se retrouvent au milieu de la façade de l'îlot : numéros 229 (maison Pinçon à nouveau), maison Massart au même numéro et maison Carde au 231. Ils interviennent aux angles opposés, aux 245 et 249. En somme, leurs constructions structurent la façade urbaine de cette grande voie qui ne fait que se remplir ponctuellement par la suite.

### *Des entrepreneurs : Pinçon, Pépériot, Touraille, Hauret, Gaugeacq et Pinel*

Jules Pinçon est né en 1866. L'entreprise familiale « Pinçon frères », dont Alexandre est l'acteur principal ici, est issue de celle du père, Pinçon aîné, installée à La Bastide, quartier de la Benaige<sup>19</sup>. Elle apparaît toujours au titre d'entrepreneur, mais nul doute qu'elle soit aussi propriétaire ou spéculatrice, notamment aux numéros 207-209, 219, 229, 233, 245 du boulevard Antoine-Gautier, ainsi qu'au 4, rue de Belles-Isles, en 1905 et 1906.

Louis Pépériot intervient seul ou avec Auguste Touraille, en particulier à l'angle du boulevard et de la rue Cheminade, ainsi que rue de Belles-Isles, dans la dernière partie construite de l'îlot, durant les années 1920.

Ces entrepreneurs adoptent des registres et des styles qui n'ont rien à envier à ceux des architectes, qu'ils travaillent ou non sous leur direction, à leur compte ou non. On se rend compte par ailleurs que leur langage architectural, apparemment moins savant que celui d'un architecte issu de l'École des Beaux-Arts, comme Adoue, les concurrence parfois largement.

Il est difficile de déterminer la part de savoir-faire de l'entrepreneur et celle de l'architecte tant leur collaboration est étroite.

Au numéro 243, en 1908, Pépériot met ainsi en œuvre une façade particulièrement recherchée dans le parement du rez-de-chaussée où se côtoient des textures décoratives de pierres travaillées sur le ressaut de la travée principale. Un soin comparable se retrouve dans le traitement de la corniche et du couronnement, marqué de cartouches. Au 219, Adoue et Lataste réalisent une maison pour l'entrepreneur Pinçon en 1904. Son décor imposant mêle les styles classiques (un fronton massif et un lourd balcon au premier) à quelques inventions Art nouveau (dans les menuiseries et l'entablement). Néanmoins, cette maison est présentée comme celle de messieurs Mestrezat, qui ne signent pas l'autorisation de voirie, mais revendent par le biais de l'entrepreneur qui a déposé cette autorisation à leur nom. Au 223, Touraille et Pépériot imaginent une maison à l'ordonnancement classique et à la ferronnerie du balcon particulièrement recherchée, bien qu'elle ne fut pas réalisée.

Bertrand Hauret est né en 1862. En pleine activité à la fin du siècle, il reprend la maison Bertrand et Hauret gendre domiciliée 1, place de la Monnaie. Selon l'annuaire de 1921, la maison Hauret fut « fondée en 1888 ». En 1900, Hauret a un bureau boulevard du Tondu, donc boulevard Antoine-Gautier. En 1897-1898, il construit sa maison aux 68-72 de l'actuel boulevard du Maréchal-Leclerc, avec l'architecte parisien Boussard. Cette entreprise intervient plus tard à de nombreuses reprises dans le lotissement Lescure. Au 235 du boulevard, Hauret introduit dans les années 1920, une façade à la fois classique, par ses appareillages en pierres et en briques, et Art déco, par le jeu des proportions et les formes des ouvertures.

Henri Gaugeacq est né en 1864 à Bordeaux. Il n'apparaît pas dans les annuaires avant 1895 ; l'entreprise se trouve alors 58, rue de la Gare. En 1910 il est toujours établi à cette adresse puis il s'installe rue Aubidey, au 59, où lui et ses successeurs apparaissent encore dans les années 1930. Constructeur et propriétaire de nombreuses échoppes rue de Nérac, il travaille avec les architectes Désardurats, G. de Tamanhan, L. Gérard et H. Bayard. Selon les études de Bertrand Charneau, H. Gaugeacq est mentionné dans plus de 160 dossiers d'autorisa-

<sup>19</sup> Charneau, 2000, 242-243.

tions de voirie bordelaises<sup>20</sup>, vraisemblablement des décennies 1910 à 1930 où il réalise aussi de nombreuses maisons bourgeoises à un étage pour le tout Bordeaux.

De « petits » entrepreneurs, comme Pinçon, Pépériot, Touraille ou Pinel, demeurent donc les principaux acteurs de la construction des maisons les plus modestes, et principalement des échoppes ou des immeubles d'un étage au langage moins savant que celui des architectes. Néanmoins les entrepreneurs, associés ou non à des architectes, montrent des savoirs faire remarquables : leurs interventions vont de pair avec les types de construction dans l'îlot.

### *A chacun sa maison*

Rares sont les immeubles qui ne sont pas des habitations individuelles dans l'îlot Mestrezat. Ou alors ils sont composés de sorte que rien n'en paraît sur l'espace public. Les constructions du boulevard Leclerc présentent des variations et des adaptations remarquables en fonction de leurs habitants, de leur maître d'œuvre, de leur époque de construction et de leur destination sur le marché ; selon qu'elles sont conçues pour être vendues, habitées ou louées par leur propriétaire.

### *Les types d'habitat : leur position dans l'îlot et leur distribution intérieure*

#### *Les échoppes*

Contrairement aux apparences, les caractères bourgeois de cet îlot sont aussi représentés par ses échoppes, qui sont loin de ressembler aux maisons du même nom, plus pauvres et moins solides, dont les pierres craignent l'humidité et frôlent parfois l'insalubrité, dans quelques cités du quartier de la gare Saint-Jean, des marais de Bacalan, ou encore rive droite, à La Bastide. Rien de tel ici, les échoppes sont propres et solides, construites en bonne pierre de taille et bien isolées du sol et de la rue, campées sur leur cave à demi enterrées. Chacune de leur façade est individualisée, malgré leur apparente monotonie.

Mis à part celles modestes et parfois détruites ou très dégradées, rue de Belles-Isles, il en reste 15 dans l'îlot : deux seulement sur le boulevard, cinq (en série) rue de Cheminade et donc 8 rue de Belles-Isles. Leur répartition dans l'îlot obéit à la hiérarchie des voies, elles sont essentiellement réservées aux voies de desserte et s'implantent moins sur les rues passantes. Là où les emplacements sont plus chers, elles sont rares mais élaborées : campées sur de hauts soubassements, leurs solides façades de pierre de double épaisseur sont décorées avec rigueur et soin, individualisées par la modénature et la sculpture.

Les façades se distinguent par une haute porte étroite munie d'un imposte éclairant le couloir central. Les refends, chambranles, linteaux, agrafes et clés, entablements et corniches,

sont individualisés. Jusque dans le moindre détail, l'une ne ressemble pas à l'autre, que ce soit par une fenêtre de cave, une porte d'entrée ou des vantaux de fenêtres. Les échoppes sont invariablement composées en élévation sur un seul niveau : parcelle étroite (7 à 9 voire 12 m) et généralement profonde (12 à 30 m) ; travée centrale, pièces sombres et pièces de service à l'arrière, sur le jardin. La hauteur sur rue, du trottoir à la ligne d'eau, varie de 3.20 à un peu plus de 4 m. Il arrive qu'elles ne possèdent pas de pièce sombre en partie centrale, mais seulement une cage d'escalier qui permet d'accéder à la cave (la plus profonde côté rue) et au grenier (parfois habitable).

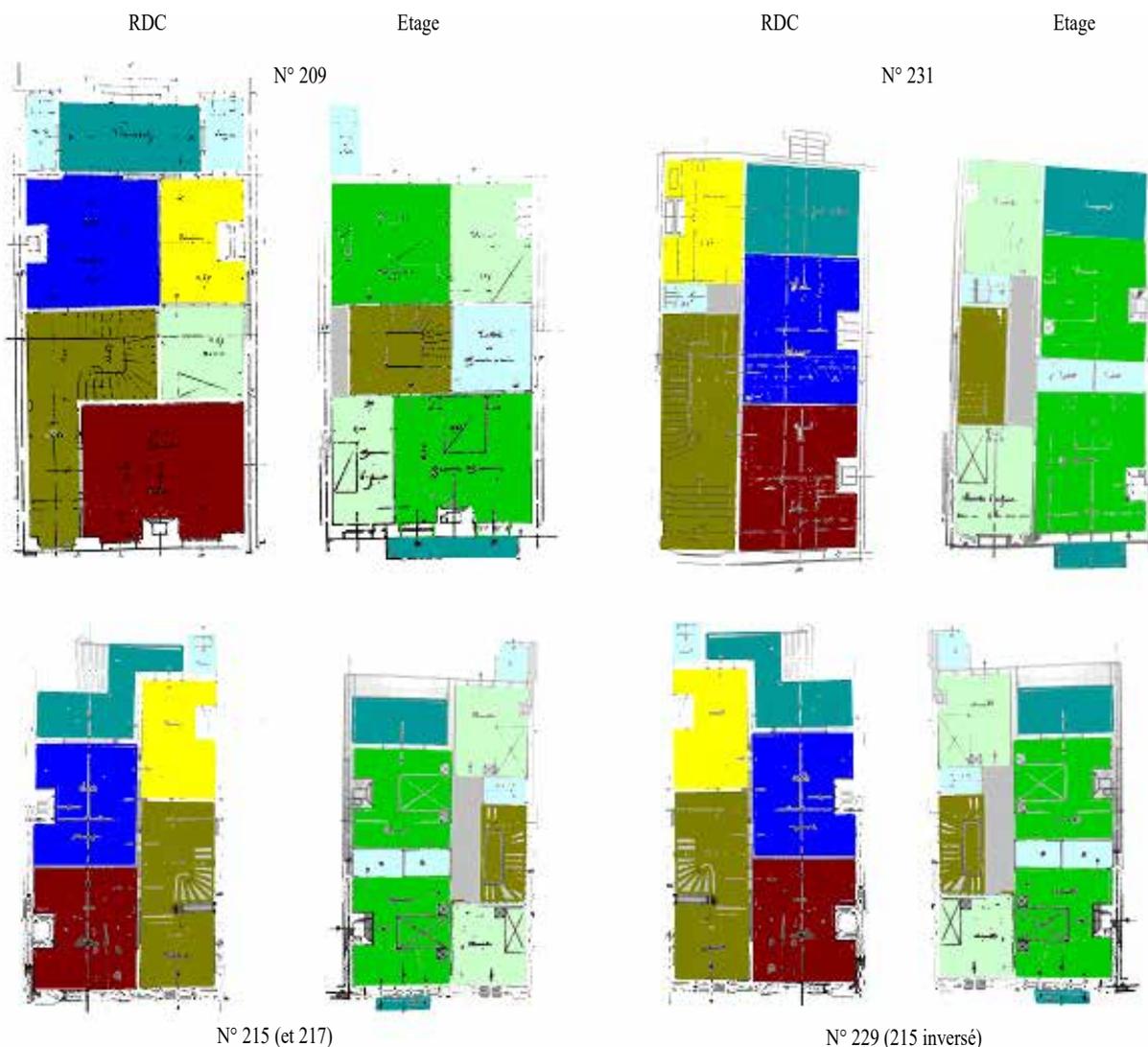
#### *Les maisons courantes*

C'est le type de maison le plus fréquent dans l'îlot, dont les variations sont nombreuses (fig. 11). On en compte 19, dont 17 sur le boulevard. Elles sont toutes conçues comme des maisons individuelles avec un seul étage, mais la cave, ouverte sur la rue ou le jardin, et le comble, souvent habitable, sont deux niveaux à part entière dans leur organisation. La cave sert à entreposer le bois, le charbon et le vin. Dans les maisons les plus luxueuses s'y trouvent la cuisine, la laverie, voire une chambre de domestique. Le sous-sol est dès lors un niveau habitable et n'est plus considéré comme une cave. Le comble permet quant à lui de loger des chambres supplémentaires qui sont souvent celles des enfants ou des domestiques.

Le plan est réparti avec les pièces de réception sur la rue ; le couloir, latéral ou central, traversant ou pas, la cage d'escalier, en partie centrale ; les chambres à l'étage et l'enfilade salon (sur la rue) - salle à manger (à second jour) - véranda (sur jardin).

Un hall et un large vestibule marquent l'entrée. Le salon s'ouvre côté rue, la salle à manger, entre le salon et la cuisine, est généralement une pièce sans lumière directe. Les marches seuil et l'escalier principal se déploient dans le hall ou le vestibule. Le niveau de plancher principal est surélevé de quelques marches par rapport à la rue et au jardin. À l'étage se trouvent les chambres, trois ou quatre, accompagnées de leur salle de bain ou cabinet de toilette, les WC sont isolés, les souillards, laveries ou buanderies aussi. Il n'y a pas de chambres au rez-de-chaussée dans ces maisons d'un étage. Le rez-de-jardin est consacré aux pièces à vivre. Des jardins d'hiver, galeries couvertes, vitrées ou pas, terrasses, vérandas, prennent place sur la façade arrière. L'aisance de l'aménagement intérieur de ces maisons contraste avec la simplicité des échoppes. Il reflète tout le charme de l'habitat bourgeois hérité du XIXe siècle. De petits halls desservent les pièces de réception, où l'on se montre, tandis que les services et la vie

<sup>20</sup> *Ibid.*



intime sont judicieusement disposés à l’arrière. La reproduction à l’identique des plans n’est pas interdite, elle ne s’entiche même d’aucune personnalisation de la distribution intérieure. Adoue et Lataste reproduisent par exemple les plans du 215 aux 217 et 219, à l’identique ou inversés. Néanmoins, l’ajout de pièces à vivre comme une véranda ou un jardin d’hiver vient ponctuellement varier la distribution intérieure des maisons. Ces serres et terrasses couvertes correspondent à la mode très développée de l’horticulture, et surtout des plantes exotiques d’appartement, mises au goût du jour dès le Second Empire.

### Les maisons d’angle

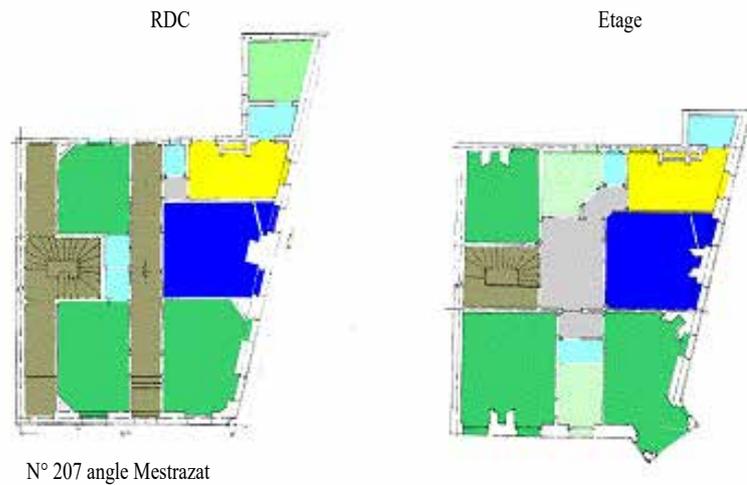
Parmi les trois maisons d’angle et d’un étage de l’îlot, une seule présente un commerce en rez-de-chaussée, à l’angle des rues de Cheminade et de Belles-Isles. Toutes trois présentent

cependant une particularité fréquente dans ce genre de situation : ce ne sont pas des maisons de ville individuelles mais des maisons à deux appartements, un à chaque étage. Ces maisons d’angle sont donc le plus petit logement collectif que l’on puisse imaginer (fig. 12).

Elles sont bâties sur quatre travées en façade. Adoue et Lataste en profitent pour marquer l’angle du boulevard et de la rue Mestrezat, au n° 207, par un bow-window remarquable. L’angle de la rue de Cheminade est pour sa part orné d’un balcon établi sur pan cassé.

Chaque logement occupe un niveau, cette distribution est repérable en façade car la maison possède deux entrées individuelles. La distribution de ces maisons s’apparente à celle des maisons courantes à deux travées ou plus. Les espaces consacrés aux circulations, dégagements et antichambres

Fig. 11. - Distribution intérieure des maisons « courantes » du boulevard Leclerc. D'après les autorisations de voirie, AMB, 50 O.



N° 207 angle Mestrazat

N° 249 angle Cheminade



Fig. 12. - Maisons d'angle à un étage et deux appartements. D'après les autorisations de voirie, AMB, 50 O.

prennent ici beaucoup de place et nécessitent par conséquent une économie des pièces de séjour ou de nuit, particulièrement au rez-de-chaussée qui accueille deux entrées indépendantes. L'appartement en rez-de-chaussée profite du jardin mais le couloir et l'escalier du logement du premier lui enlèvent de la surface habitable. Le second appartement, sans jardin, peut toutefois communiquer avec lui par le couloir traversant. Il est en revanche plus vaste que celui du rez-de-chaussée ; la distribution des pièces y est plus aisée, leurs dimensions plus spacieuses.

**Les façades sur le boulevard : leur diversité d'écriture architecturale et leur unité urbaine**

L'assemblage des façades sur rue présente des qualités remarquables grâce à la diversité des styles de décor. Leur répertoire emprunte au langage classique bordelais tout en introduisant des éléments propres aux modes des années 1900.

Mais au-delà de la diversité des écritures architecturales, la qualité de cette façade urbaine sur le boulevard est aussi celle des dispositions communes qui régissent le langage des saillies, la répartition des niveaux, la dimension même des programmes et des parcelles, comparables, qui uniformisent des maisons très différentes, ou parfois semblables, inversées, mais toujours individualisées (fig. 13).

L'écriture architecturale des façades est absolument libre sur le boulevard où la municipalité n'impose aucun programme uniforme. En revanche, les maisons sont soumises à un règlement de voirie proche de celui adopté en 1865 et renouvelé en 1880 <sup>21</sup>. Ce règlement édicte notamment la hauteur des maisons en fonction de la largeur des voies. Ici, la hauteur autorisée est de 21 m car le boulevard mesure plus de 12 m de

21 Schoonbaert, 2004, I, 468-513.

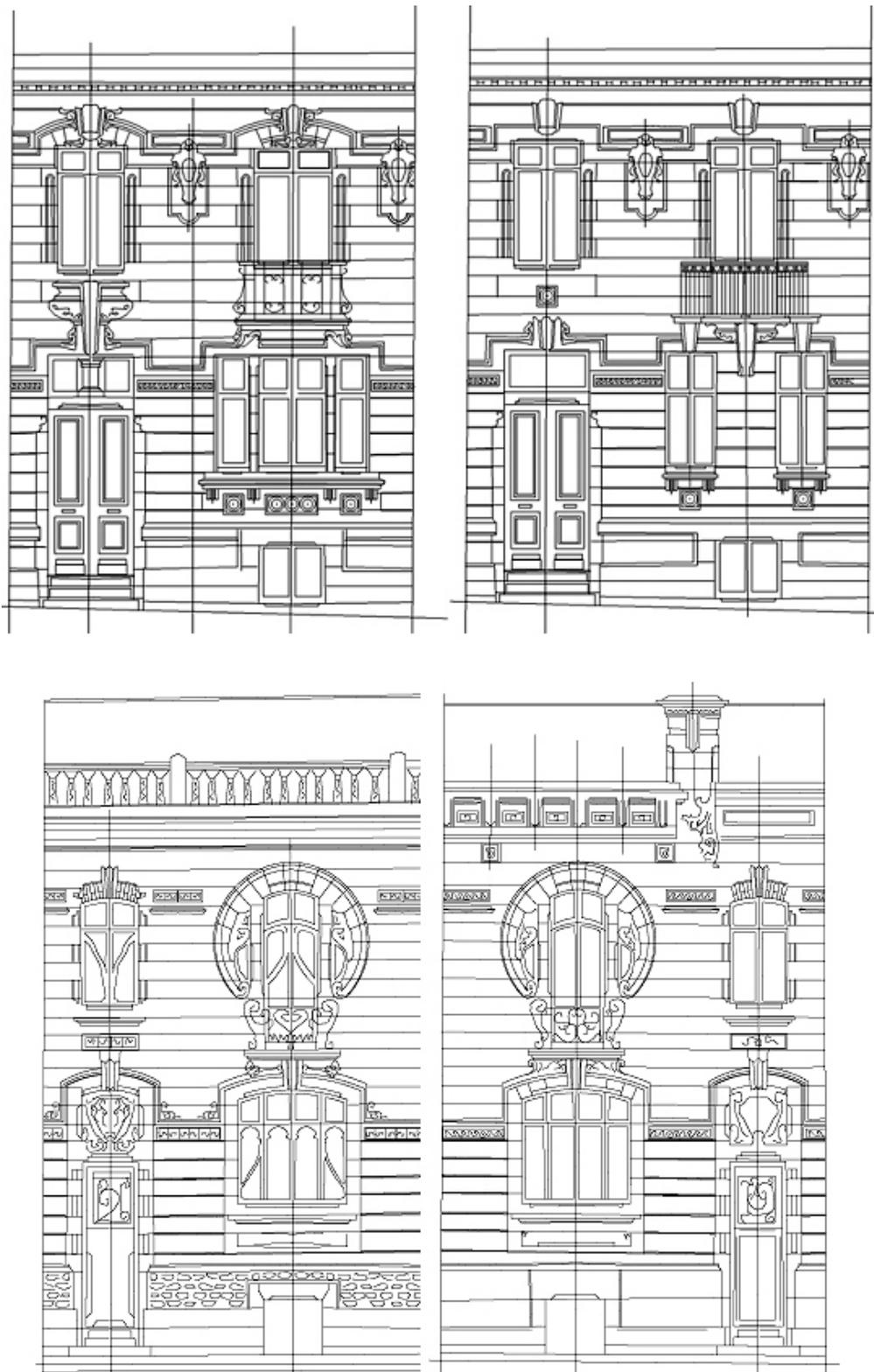


Fig. 13. - Élévations de maisons à deux et deux travées et demi, boulevard Leclerc. De gauche à droite, et de haut en bas, n<sup>os</sup> 217 (et 231), n<sup>o</sup> 245 ; n<sup>os</sup> 223 (et 233), 215 (Adoue et Lataste). Dessins d'après les autorisations de voirie, AMB, série 50 O, boulevard Antoine-Gautier.

largeur. Les maisons du boulevard sont loin d'atteindre cette hauteur qui conviendrait davantage à des immeubles de rapport qu'à des maisons de ville.

Mais le règlement de voirie impose d'autres contraintes qui influent sur la qualité plastique des façades : il fixe les normes des saillies des éléments de pierre sur la voie publique. Soubassements, seuils, marches, consoles, linteaux, couronnements, encadrements, entablements, cheminées et corniches, tuyaux de descente des eaux pluviales, décrotoirs et autres objets privés encombrant la rue sont règlementés au centimètre près. Ces contraintes n'enlèvent rien à la liberté d'expression des architectes : elles permettent d'assembler des styles décoratifs très différents, grâce à la finesse des dimensions prescrites, dans une continuité d'ensemble.

L'articulation du rez-de-chaussée et du premier étage est marquée par le jeu des clefs, des consoles, des agrafes et des linteaux au-dessus des baies principales et secondaires. Les lourdes consoles marquant les appuis de fenêtres peuvent s'épurer dans un simple linteau saillant, marqué d'un cabochon ou d'une rangée de carreaux émaillés. La règle demeure toutefois de décorer davantage les entrées ainsi que les appuis de balcons. Le traitement des impostes et des menuiseries participe à ce jeu décoratif.

La solution la plus simple de couronnement est une corniche filante au-dessous de laquelle se place une table. Le bandeau se ponctue parfois d'agrafes, de cartouches, de cabochons ou d'une frise ; chaque élément peut être déplacé et inter changé pour personnaliser la façade.

### *Un certain art du balcon*

Le règlement des saillies des façades sur l'espace public n'empêche pas des débordements conséquents, comme le bow-window d'angle du n° 207. La mode en est anglaise, plutôt réservée aux pays du Nord, afin d'offrir le plus de lumière possible à l'intérieur des maisons, elle s'adapte au climat bordelais. On en construit par exemple sur le cours Pasteur, ouvert dans les années 1900.

Mais les bow-windows sont rares car le principal attribut d'une façade à Bordeaux demeure le balcon : c'est l'élément qui distingue la maison et montre au premier coup d'œil le goût et le statut d'un propriétaire par rapport à ses voisins. L'art de la taille des pierres et celui du fer forgé sont des traditions locales de la construction qui continuent de s'illustrer, dans les années 1900, dans la conception et la décoration des balcons. La fonte moulée remplace le fer ouvré mais la pierre sert toujours à construire les appuis de balcons, leurs côtés et parfois leurs rambardes. Les matériaux se mêlent, les références stylistiques aussi. L'on voit poindre, dans les supports de rambarde saillants et les consoles engagées du balcon du n° 211, un

motif géométrique accompagné d'une ferronnerie et d'une console en pendentif de style Louis XVI. Au n° 209, le balcon rappelle ceux dits « en trompe », aux formes arrondies typiques de l'architecture rocaille bordelaise, à la stéréotomie savante, avec une rambarde forgée et des angles aux motifs de feuillages et de fleurs, dans le style Art Nouveau. Au 233, un balcon apparemment tout en pierre, mais en réalité de ciment vernissé, d'une étonnante fantaisie, est supporté par des feuillages peints, inspirés du Rococo ; ses balustres apprivoisent des enroulements végétaux, d'acanthes ou de chardons, colorés (fig. 14).

### *L'atelier de Gaston Adoue : une maison hors du commun*

Comme souvent dans les tissus de la petite banlieue bordelaise, l'apparente banalité des façades sur rue est rompue par un bâtiment qui se distingue par sa composition ou son ordonnance singulière, par quelque détail d'ouverture ou de décor : c'est le cas de cet atelier, au n° 213 du boulevard (1904). Contrairement aux autres immeubles du boulevard et de l'îlot Mestrezat, Gaston Adoue a développé pour sa propre maison et son atelier d'architecte une façade au langage dépouillé et austère, d'une grande qualité plastique <sup>22</sup>.

Le plan est distribué sur une parcelle de 7.5 m de largeur. Il reprend la répartition des maisons d'angle à deux appartements distincts, mais ici ces deux espaces sont liés et de nombreuses communications s'établissent entre eux. L'atelier des élèves est encadré par deux couloirs et deux entrées, l'une professionnelle, l'autre privée, ce qui engendre deux cages d'escalier, deux ateliers, deux niveaux habitables, deux séries de pièces annexes...

La façade est sobre mais aussi audacieuse et monumentale car elle superpose un appareillage rustique à un rez-de-chaussée lisse, elle présente deux entrées sur rue qui correspondent, en plan, aux deux fonctions de l'édifice : atelier de l'architecte et habitation personnelle. La grande baie prenant naissance au premier étage court sur deux niveaux et rompt avec la répartition horizontale des façades courantes du boulevard (fig. 15).

Les jeux de parement et de texture des pierres de cette façade sont différents de ceux que l'architecte met en œuvre dans les autres maisons qu'il bâtit dans cet îlot. La symétrie de la façade de l'atelier est parfaite, à un détail près : les deux cartouches au-dessus des deux portes d'entrée (l'une pour la maison, l'autre pour l'atelier) sont bien symétriques mais l'architecte en place deux autres en hauteur, sous l'entablement. Il leur donne un dessin dissymétrique : l'un représente son métier, l'autre son monogramme. Un compas et une équerre représentent son métier, les initiales du propriétaire, un « G »

<sup>22</sup> Coustet et Saboya, 1999, 250.



Fig. 14. - Les balcons ou l'art de la saillie sur la rue.  
Ces éléments d'architecture symbolisent la représentation et  
l'individualisation des maisons bourgeoises (Clichés S. Schoonbaert)

Fig. 15. - Baie de l'atelier de Gaston Adoue, 213, boulevard Leclerc. Cette  
façade en creux, contrairement aux façades à balcons, reflète aussi le statut de  
son habitant, architecte, qui expose sur la rue sa vie privée et professionnelle  
par les deux entrées de sa maison, marquées respectivement par son mono-  
gramme et l'allégorie de son métier (Cliché R. Leulier)



et un « A », lui font pendant. Cette imbrication de la vie privée et professionnelle de l'architecte se retrouve dans le plan de l'édifice. L'atelier de rez-de-chaussée est destiné aux élèves (en effet Adoue enseignait), il peut en accueillir sept et comporte quelques commodités pour eux : en fond de parcelle, sur le jardin, une pièce commune avec une chambre d'appoint et une cuisine. L'atelier de l'étage est celui du maître, éclairé par la vaste baie cintrée. Le logement donne sur le jardin ; des paliers et des baies ouvertes dans les cloisons mettent en communication les espaces privés et les espaces de travail.

### ***Le mode de vie et le décor intérieur : conventions fonctionnelles et artisanat de luxe***

Pénétrons enfin dans quelques-unes des maisons de l'îlot Mestrezat, et menons ces visites en s'inspirant des architectures de Gaston Adoue<sup>23</sup>.

#### *Vivre et recevoir chez soi*

Le passage de la rue à la maison est un seuil. C'est ainsi que l'on pénètre dans l'intimité des habitants. La transition entre la rue et la maison est assurée par les halls et les entrées, où Adoue et Lataste mettent systématiquement en œuvre les mêmes principes et les mêmes enchaînements d'espaces.

L'entrée, son hall puis son couloir représentent tout d'abord le statut social des propriétaires. À de rares exceptions près, le hall d'entrée est toujours surélevé de quelques marches par rapport à la rue. Étroit, intime, il ouvre sur un couloir plus large qui conduit à la cage d'escalier. Les volées de quelques marches aux rambardes de faux marbre qui partent du seuil de l'entrée se prolongent parfois en une seconde volée qui est celle de l'escalier principal, plus traditionnel, avec sa rampe en fonte de fer, ce qui donne l'impression d'un seul vaste espace d'entrée composé de plusieurs volumes.

Les pièces de réception se découvrent depuis le hall tandis qu'au fond de la maison se situent les pièces de service. La disposition des pièces de réception est fonction de la position de l'entrée et du couloir. On les découvre en général sur le côté, en enfilade. Toutes les pièces de réception sont sur le même niveau, surélevées par rapport à la rue sur les caves hourdées de ciment ou soutées, planchéiées ou carrelées<sup>24</sup>. Elles peuvent former un espace unique, proche de la conception actuelle du séjour. Leur disposition est soumise à des conventions. La composition tripartite du plan en rez-de-chaussée : salon côté rue, salle à manger au centre, et véranda côté jardin, implique une pièce centrale éclairée en second jour. C'est l'occasion de décors recherchés pour les doubles portes de séparation, les verres de leurs menuiseries et parfois des portiques qui s'ouvrent plus encore que ces dernières à la lumière provenant du jardin, à l'ouest, vers la véranda.

La beauté des pièces de réception réside dans leurs proportions et leur enchaînement et non dans leurs mesures et dimensions proprement dites ; elles sont souvent petites, cela apporte une intimité et un confort remarquables, favorisé par les jeux de profondeur, de jours et de contre-jours (fig. 16).

Les espaces intimes, chambres et salles de bain, sont toujours à l'étage. Le rez-de-chaussée et la cave accueillent les pièces de service et de réception, l'étage et le comble les chambres, salles d'eau, voire lingerie et chambres de domestique. Cette hiérarchie verticale de la maison est tout à fait moderne, entre l'espace enterré de la cave sur rue (pour les livraisons de vin, de bois, de charbon) jusqu'au jardin qui communique à l'arrière avec la cuisine et sa souillarde grâce un étroit escalier de service. Les water-closets sont intégrés à ces habitations vers 1900, ce qui dénote par rapport à la position extérieure des « lieux » dans les échoppes bordelaises. L'introduction d'un garage au rez-de-chaussée est rare dans cet îlot, mais la seule maison qui en dispose (après 1920), inscrit sa façade dans l'ensemble de celle du boulevard. Une seule maison bourgeoise dispose par ailleurs d'un passage cocher.

La fonctionnalité du niveau sur rue et jardin n'enlève rien à celle des niveaux supérieurs. Les chambres principales sont au premier, à l'écart mais non loin de la réception. La plupart sont sur rue, ouvertes sur leur balcon. La position de la salle de bain principale est aléatoire, soit sur rue, soit sur jardin - au-dessus de la fosse d'aisance traditionnellement accolée à la façade arrière - soit entre les deux - auquel cas la fosse d'aisance est sous la maison, ce qui est une nouveauté pour une maison individuelle. Il n'est pas rare qu'une terrasse accompagne une chambre principale sur le jardin, au-dessus de la véranda ou de la galerie du rez-de-chaussée. On s'isole ainsi du bruit de la rue. Les chambres des enfants sont plus petites que celles des adultes, mais elles disposent toujours d'une ouverture (contrairement aux échoppes), comme celle des domestiques.

Sans exposer une grande richesse ni même une composition savante dans leur organisation intérieure - encore que le luxe des distributions soit varié en fonction de leurs clients -, les maisons de l'îlot Mestrezat témoignent d'un art de vivre codifié et recherché, raffiné et discret. Les façades sur rue s'accordent sur ce principe, la disposition des logements aussi : il en va de même des décors intérieurs.

23 Nous ne saurions trop remercier les habitants du boulevard Leclerc, dont nous protégeons l'anonymat, et les services de la DDE Gironde qui ont eu la gentillesse de nous ouvrir leur porte, ainsi que Chantal Callais et Renée Leulier, qui nous ont accompagné lors de ces visites privées.

24 L'emploi du ciment est une nouveauté dans les maisons d'Adoue et Lataste dans les années 1900. On en trouve dans les planchers de rez-de-chaussée, où il est mis en œuvre sur des coffrages de petites planches ou bien associé à des poutres métalliques, sur hourdis, et des poitrails de fer et de fonte sur les linteaux des baies de cave.



Fig. 16. - Escaliers de halls et pièces de séjour assemblées avec le salon sur la rue, la salle à manger en second jour et la véranda sur le jardin (Clichés C. Callais, R. Leulier, S. Schoonbaert)

### *Décorer son intérieur*

Les principaux matériaux qui singularisent le décor des maisons sont les fers, les fontes et les cuivres de ferronnerie, de fumisterie et de serrurerie, la céramique et la faïence des façades, sols et entourages de cheminées, les bois de plancher et de menuiserie, le plâtre des staffs et le marbre des cheminées. Taxés fortement par l'Octroi sur les chantiers bordelais jusqu'en 1927, ces matériaux de finition et de second œuvre entrent en grande part dans le budget de construction d'une maison<sup>25</sup>. Leur utilisation parcimonieuse dénote donc la richesse de leur propriétaire.

L'utilisation d'un matériau plutôt que d'un autre influe sur le montant d'un devis et contraint le propriétaire à bien répartir le matériau à l'usage et l'image de son espace d'habitat. Le choix d'un bois coûteux se fait donc plutôt, par exemple, pour une pièce de réception, car s'il est plus cher, il est aussi plus beau et plus solide : un parquet de chêne convient mieux à un salon qu'à une chambre d'enfant, en pitchpin. L'emploi des carreaux de céramique aux motifs géométriques ou stylisés bleu, brun et blanc, se généralise dans les pièces à vivre ainsi que dans les salles de bain où des carreaux beige ou grège, à cabochons pastel, animent les murs, comme dans les cuisines, leur sol, paillasse, linteau de cheminée et tour d'évier.

25 Schoonbaert, 2004, I, 380-382, 398-427.

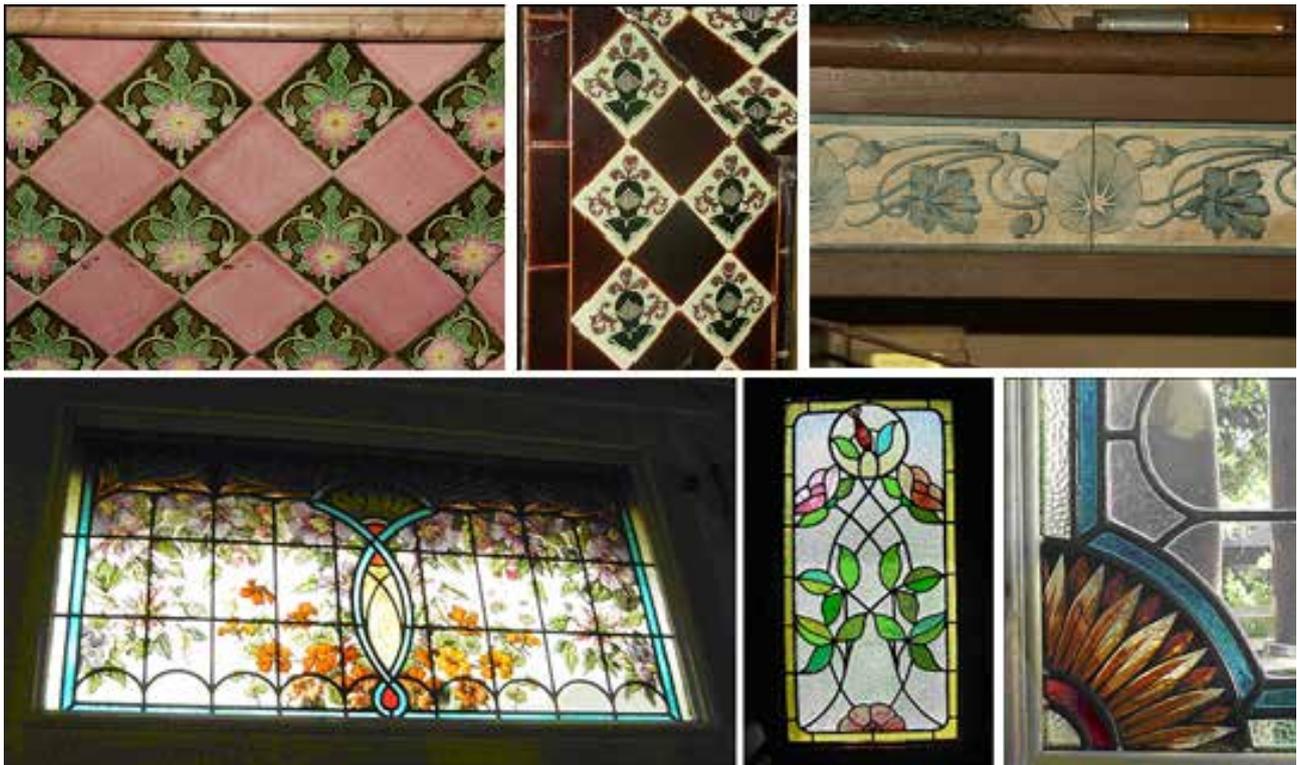


Fig. 17. - Faiences d'entourage de cheminée, vitraux et verres peints décorant entrées et vérandas. (Clichés C. Callais, R. Leulier, S. Schoonbaert)

Les motifs sculptés les plus recherchés se trouvent dans les menuiseries et les staffs des pièces de rez-de-chaussée : culs-de-lampe, lambris, consoles, corniches animent les plafonds et parfois les murs, les encadrements et les impostes des portes intérieures.

L'art décoratif des années 1900 s'exprime pleinement dans les céramiques, vitraux et verres peints <sup>26</sup>. Employés en entourage de cheminées pour les premiers et dans les vérandas, sur les façades des jardins, pour les seconds, ces derniers sont aussi parfois utilisés dans les halls d'entrée, sur les murs de face et les plafonds des cages d'escalier. Deux styles de motifs se distinguent : les formes géométriques se mêlent aux formes végétales stylisées ou naturalistes. Les coloris employés sont des plus variés, qu'il s'agisse de couleurs primaires ou de dégradés plus subtils. Le verre peut être teint dans la masse et assemblé au plomb, puis repeint en combinant d'autres jeux de couleurs et de motifs (fig. 17).

## Conclusion

Le jeu de contraintes qui anime l'organisation du décor, de la répartition intérieure, de la façade, du gabarit, de la position d'une maison dans un îlot et de cet îlot dans un ensemble encore plus vaste est réglé au bout du compte par des principes communs, partagés, hiérarchisés et individualisés.

La richesse et la position de chacun, le respect de quelques règles simples de propriété, de mitoyenneté, traduites dans les règlements de voirie, des conceptions différentes du luxe, de la représentation sociale et de la vie privée n'empêchent pas les propriétaires de l'îlot Mestrezat de lotir leurs terrains. Cette opération privée d'un grand propriétaire foncier organise et prévoit son morcellement pour que ces terrains deviennent finalement un morceau de ville où se côtoient, sur le mode de l'habitation individuelle, des maisons d'une apparence bourgeoise mais d'une réalité plus contrastée. Le prix des

<sup>26</sup> Michaud, 1998.

terrains, la qualité des maisons, participent certes à sélectionner la clientèle qui bâtit sur cet îlot, mais la hiérarchie des voies, la diversité des parcelles offertes à la vente et le peu de contraintes imposées aux acquéreurs permettent au bout du compte d'organiser un morceau de ville où chacun trouve sa place.

Le lotissement évoque aujourd'hui un paysage banal de pavillons individuels situés en périphérie. Les règles et surtout la culture commune qui régissent le lotissement des terrains Mestrezat sont différentes. L'alignement n'est plus de mode, la mitoyenneté non plus, tout comme la prise en compte de la hiérarchie des voies et surtout la proximité à la ville. Dans ce cas, la division du sol, l'ouverture de rues et la construction de maisons ne créent plus ni architecture, ni ville. Les maisons

de ce lotissement se confondent aujourd'hui avec celles des pavillons standardisés où ne s'exprime nullement cette relation entre le promoteur, l'habitant, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre.

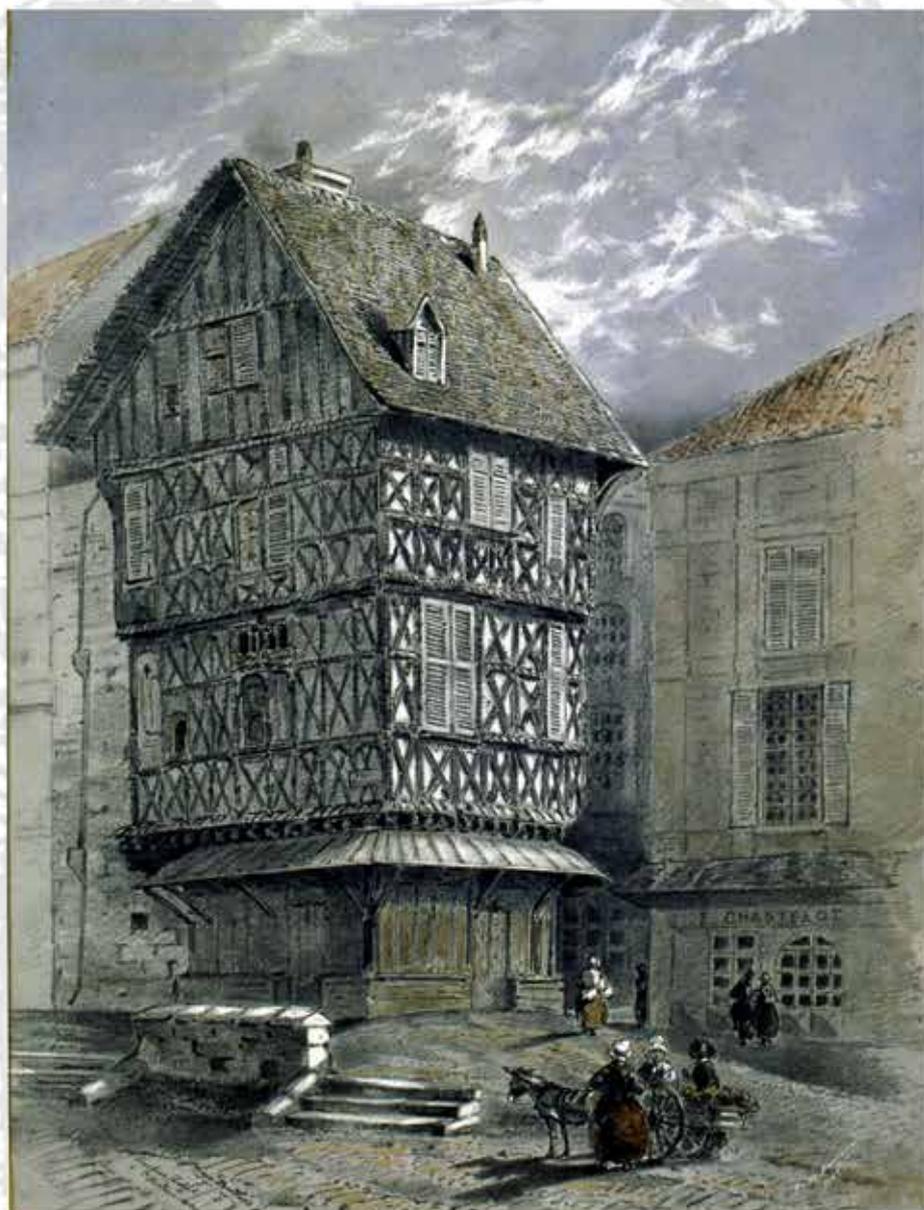
Or, le lotissement est un mode économique sain de construction qui permet aux propriétaires lotisseurs, aux acquéreurs et aux maîtres d'œuvre d'exprimer pleinement leur savoir-faire et d'y trouver un intérêt économique, aux habitants d'y trouver une place en ville.

À l'heure où les lotissements ne sont que monotonie et surtout ennui, l'îlot Mestrezat montre qu'il est toujours possible de créer une architecture urbaine et individualisée qui répond à des contraintes d'organisation spatiale simples et communes.

## Bibliographie

- Bonin, 1999 : Bonin, Hubert, *Les patrons du Second Empire Bordeaux et la Gironde*, Paris, Picard, Le Mans, Cénomane, 1999.
- Butel, 1991 : Butel, Paul, *Les dynasties bordelaises de Colbert à Chaban*, Paris, Perrin, 1991.
- Charneau, 2001 : Charneau, Bertrand, « Les entrepreneurs du bâtiment à Bordeaux entre 1865-1950 », *Revue Archéologique de Bordeaux*, t. XCI, 2001, p. 235-245.
- Coustet, Saboya, 1999 : Coustet, Robert, Saboya, Marc, *Bordeaux Le temps de l'histoire Architecture et urbanisme au XIXe siècle (1800-1914)*, Bordeaux, Mollat, 1999.
- De Maren, 1989 : De Maren, Nadine, *Les chais de Bordeaux Evolution et typologie du XVIIIe au XIXe siècle*, Université de Bordeaux III, TER d'histoire de l'art sous la dir. du Prof. Rabreau, 1989.
- Flaubert, [1992] : Beyle, Henri, *Voyages en France*, Paris, Gallimard, 1992, éd. de la Pléiade, 1<sup>ère</sup> éd. 1838.
- Guenet, 1994 : Guenet, Hélène, *L'architecture militaire à Bordeaux au XIXe siècle*, Université de Bordeaux III, TER d'histoire de l'art sous la dir. du Pr. Coustet, 1994.
- Jullian, 1895 : Jullian, Camille, *Histoire de Bordeaux jusqu'en 1895*, Bordeaux, De la Tour de Gille, 1992, rééd.
- Michaud, 1998 : Michaud, Jean-Jacques, « Recherche biographique sur les peintres verriers bordelais à l'époque contemporaine », *Revue Archéologique de Bordeaux*, t. LXXXIX, 1998, p. 251-278.
- Pontet, 1996 : Pontet, Josette, « Regards sur la banlieue bordelaise au XIXe siècle », *Histoire Economie Société*, n°4, 1996, p. 405-415.
- Schoonbaert, 2003 : Schoonbaert, Sylvain, « L'aventure du cadastre et du plan général d'alignement de Bordeaux (1807-1832) », *Revue Archéologique de Bordeaux*, t. XCIV, 2003, p. 247-267.
- Schoonbaert, 2004 : Schoonbaert, Sylvain, *La voirie bordelaise au XIXe siècle L'administration et les pratiques municipales d'aménagement urbain (1807-1886)*, Université de Paris XII, thèse de doctorat de l'Institut d'urbanisme de Paris sous la dir. du Pr. Frey, 2004.

# REVUE ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX



TOME XCVII  
ANNÉE 2006

Revue publiée par la Société Archéologique de Bordeaux  
avec le concours de la Municipalité de Bordeaux,  
du Conseil général de la Gironde  
et de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Aquitaine

<i>L'archéologie girondine en 2006</i> .....	3
Opérations archéologiques à Bordeaux .....	3
Opérations archéologiques dans la CUB .....	8
Opérations archéologiques en Gironde .....	13
Programmes collectifs de recherche concernant la Gironde .....	42
Bibliographie 2006 de l'archéologie en Aquitaine .....	45
Carte de localisation et tableau général des opérations archéologiques de 2006 en Gironde .....	54
Ezéchiel JEAN-COURRET, <i>«Civitas Burdegalensis genuina descriptio» :</i> <i>une représentation de Bordeaux vers 1525-1535</i> .....	57
Marie-Hélène MAFFRE, <i>Le patrimoine architectural de Lormont :</i> <i>quelques éléments caractéristiques</i> .....	87
Marc FAVREAU, <i>Etude d'un document inédit intéressant l'histoire de l'art bordelais :</i> <i>l'inventaire du château de Cadillac de 1652</i> .....	101
Vincent JOINEAU et Sébastien POTTIER, <i>L'approvisionnement en farines de Bordeaux à l'époque moderne :</i> <i>l'exemple du moulin du Pont à Barsac</i> .....	127
Jean-François FOURNIER, <i>Notes relatives à une peinture représentant la Visitation</i> .....	141
Pierre COUDROY DE LILLE, <i>Biographie de François de Voigny</i> .....	143
Xavier ROBOREL DE CLIMENS, <i>Un lotissement de la fin du XVIIIe siècle : Peyreblanque</i> .....	149
Chantal CALLAIS, <i>Les quartiers nord du Jardin public à Bordeaux : variations sur le thème du lotissement</i> .....	153
Sylvain SCHOONBAERT, <i>Le lotissement de l'îlot Mestrezat à Bordeaux (1853-1923)</i> .....	177
Laetitia BARRAGUÉ, <i>La construction des sacristies et la restauration de la façade méridionale de l'église Sainte-Croix de Bordeaux à la fin du XIXe siècle</i> .....	201
Marie-France LACOUÉ-LABARTHE, <i>Regards sur la Société Archéologique de Bordeaux</i> .....	219
Pierre BARDOU, <i>Le fonds photographique de la Société Archéologique de Bordeaux</i> .....	257
Jean-Jacques MICHAUD, <i>Les larmes miraculeuses de Notre-Dame des Pleurs à Bordeaux au début du XXe siècle</i> .....	275
Activités et manifestations de la Société Archéologique de Bordeaux en 2005 ..	281
Cercle numismatique Bertrand-Andrieu : procès-verbaux des séances de l'année 2005 .....	283

## Publications de la Société Archéologique de Bordeaux

### Collection « Mémoires »

- 1 Pierre RÉGALDO-SAINTE BLANCARD (dir.),  
*Archéologie des Eglises et des Cimetières  
en Gironde*  
1989 ..... épuisé
- 2 André COFFYN,  
*Aux origines de l'archéologie en Gironde :  
François Daleau (1845-1927)*  
1990 ..... épuisé
- 3 Marie-France LACOUÉ-LABARTHE,  
*L'Art du Fer forgé en pays bordelais  
de Louis XIV à la Révolution,*  
broché, réédition, 2003 ..... 39,50 €
- 4 Paul ROUDIÉ,  
*Bordeaux baroque*  
2003 ..... 15 €
- 5 Michel LENOIR (dir.),  
*La grotte de Pair-non-Pair*  
2006, réédition 2013 ..... 30 €
- 6 Jean-Jacques MICHAUD,  
*Bordeaux, le vitrail civil, 1840-1940*  
2011 ..... 19,50 €
- 7 Philippe MAFFRE,  
*Construire Bordeaux au XVIIIe siècle :  
les frères Laclotte, architectes en société  
(1756-1793)*  
2013 ..... 39 €
- 8 Xavier PAGAZANI et Claire STEIMER  
*Le château d'Issan,  
une « maison aux champs » du temps de Louis XIII  
en Médoc*  
2019 ..... 28 €
- 9 Marie-France LACOUÉ-LABARTHE  
*Le maître du fer : Blaise Charlut, serrurier artisan et artiste  
à La Réole, Bordeaux et alentour (1717-1792).*  
2019 ..... 33 €

### Collection Pages d'Archéologie et d'histoire Girondines

- 1 Marie-France LACOUÉ-LABARTHE,  
*Meubles bordelais, meubles de port*  
réédition 2019 ..... 15 €
- 2 Robert COUSTET, *Le couvent de l'Assomption  
et les prémices de l'architecture néo-romane  
à Bordeaux.* ..... 8 €
- 3 Christophe SIREIX (dir.), *Les fouilles de la place  
des Grands-Hommes à Bordeaux* ..... épuisé
- 4 Michèle PEYRISSAC et Hélène GUENET,  
*Bordeaux, le lycée Montaigne* ..... épuisé
- 5 Hervé TOKPASSI, *L'hôtel Leberthon,  
chef d'œuvre de l'architecture privée du XVIIIe  
siècle à Bordeaux.* ..... épuisé
- 6 Michèle PEYRISSAC,  
*Le noviciat des Jésuites de Bordeaux* ..... 8 €
- 7 Robert COUSTET,  
*Lanessan, un château en Médoc* ..... 8 €
- 8 Claude MANDRAUT,  
*La faïencerie CAB (Céramique d'Art de Bordeaux),  
1919-1947* ..... épuisé
- 9 Philippe ARAGUAS et Samuel DRAPEAU (dir.),  
*Les clochers-tours gothiques de l'arc atlantique,  
de la Bretagne à la Galice.* ..... 18 €
- 10 Philippe ARAGUAZ (dir.), *Jean Auguste Brutails* ..... 15 €
- 11 Claude MANDRAUT, *Edmond Moussié (1888-1933) : Borde-  
lais d'exception et mécène averti* ..... épuisé
- 12 Damien DELANGHE,  
*Mille ans de troglodytisme à Saint-Emilion* ..... 7 €

## Publications de la Société Archéologique de Bordeaux

### Ouvrages anciens

J.-P. TRABUT-CUSSAC, <i>Livre des hommages d'Aquitaine</i> . . . . .	9 €
Dr A. CHEYNIER, <i>Pair-Non-Pair</i> . . . . .	épuisé
J.-A. BRUTAILS, <i>Les vieilles églises de la Gironde</i> . . . . .	épuisé
A. NICOLAI, <i>Histoire des faïenceries de Bordeaux au XIXe siècle</i> . . . . .	épuisé
J.-A. BRUTAILS, <i>Album</i> . . . . .	épuisé
<i>Catalogue du Centenaire</i> . . . . .	10 €
<i>Fouilles de Parunis, de Mithra aux Carmes</i> . . . . .	8 €

### *Revue archéologique de Bordeaux*

Les Sociétaires reçoivent le tome de la *Revue Archéologique de Bordeaux* correspondant à l'année de leur cotisation. Il leur est demandé de prévenir le secrétariat de tout changement d'adresse les concernant. Toute personne étrangère à la Société, notamment toute personne morale, collectivité, association ou société, peut souscrire un abonnement ou acheter un volume.

Cotisation pour 2019 : 37 €.

Pour les couples : 47 €.

Pour les étudiants : 15 €.

Les cotisations doivent être réglées avant la fin du premier trimestre.

### **Cession de tomes isolés selon disponibilités**

Bulletins récents (depuis 1960) . . . . . 30 €

Bulletins entre 1923 et 1960 . . . . . 11 €

Bulletins anciens (entre 1873 et 1923). . . . . 18,50 €

Tables 1924-1973 . . . . . 10 €

Tables 1974-2000 . . . . . 10 €

*Société Archéologique de Bordeaux  
Hôtel des Sociétés Savantes, 1 place Bardineau, 33000 Bordeaux*

*[www.societe-archeologique-bordeaux.fr](http://www.societe-archeologique-bordeaux.fr)*